Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8670144
Centre d'intérêt: 120

Québec (Province) Ministère de l'éducation.

L'éducation en 1980-1981, renouveau pédagogique : des actions concrètes : ... discours / prononcé par Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'éducation, à l'occasion de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation. -- Québec : Ministère de l'éducation, Cabinet du ministre, 1980.
143 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 49-1102.

ISBN 2-550-01140-6

Vedette(s)-secondaire(s): Morin, Jacques-Yvan, 1931-

Cote Dewey: 370'.9714/03e Cote LC: LA/418/.Q3

Descripteur(s): Déclaration * Ministère de l'éducation * Politique gouvernementale * Budget * Financement * Rationalisation des choix budgétaires * Education des adultes * Enseignement privé * Aide aux étudiants * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le ministre de l'Education procède à l'examen des crédits destinés aux réseaux d'enseignement, puis passe en revue ceux des unités administratives de service et de soutien. Il aborde successivement l'étude du réseau primaire et secondaire, celle du secteur postsecondaire, où il traite des questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux étudiants, et celle des établissements d'enseignement privé. Il passe ensuite au secteur de la planification et à l'administration générale du ministère.

Type de document: e

EDUQ 8670144

L'ÉDUCATION EN 1980-1981

Renouveau pédagogique:

DES ACTIONS CONCRÈTES

Ce texte reproduit le discours prononcé par M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation.

Québec, juin 1980

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Cabinet du ministre

EDUQ 8670144

L'ÉDUCATION EN 1980-1981

Renouveau pédagogique:

DES ACTIONS CONCRÈTES

Dépôt légal : deuxième trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-01140-6

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education, 1980

Table des matières

INTRODUCTION 9

Déroulement des travaux 11
Données générales sur l'éducation 12

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC 13

L'école québécoise: de l'an I à l'an II 16

La mise au point des régimes pédagogiques 17
Les programmes 18
Trois politiques annoncées par le Plan d'action 21
Le projet éducatif et le nouveau partage de responsabilités 24

L'heureux dénouement des négociations 30

Une période de négociation plus courte et plus fructueuse 30
Les gains des personnels scolaires 33
Le respect des objectifs gouvernementaux 36

Les autres actions prioritaires 41

L'évolution des clientèles du programme d'enseignement primaire et secondaire public 43

Les crédits de l'enseignement primaire et secondaire 44

Le rétablissement de la base financière des commissions scolaires 45
L'écart budgétaire de $ 500 millions 45
Le mode de financement des commissions scolaires et la méthode d'établissement des crédits utilisés jusqu'à maintenant 48

La nouvelle méthode d'allocation des subventions 52

Conclusion 56

L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL PUBLIC 57

L'année 1979-1980 59
L'année 1980-1981 61
L'accessibilité aux études collégiales 63
L'évolution du réseau des collèges 63
La négociation des conventions collectives dans les CEGEP 65

L'organisation de la négociation 65
Le personnel touché par la négociation 67
Un aperçu de la situation avant la négociation 68
Les objectifs de négociation 70
Le déroulement des négociations 73
Les résultats 75

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE 79

Orientations majeures pour 1980-1981 82
Préoccupations particulières en 1980-1981 84

L'accessibilité et la démocratisation 84
La coordination et le développement des programmes 85
Les systèmes d'information 87
Les bourses d'excellence 87

Le financement des universités en 1980-1981 88

L'EDUCATION DES ADULTES 91

Les orientations générales en éducation des adultes 93
La formation de la main-d'oeuvre québécoise 95
La formation économique 96
La formation générale et socio-culturelle 97
Consolidation de l'éducation des adultes au sein du ministère 98
Evolution de l'éducation des adultes 99
L'amélioration de l'accessibilité 100

L'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS 103

Adaptation du régime d'aide financière 106
Ouverture plus grande du régime d'aide financière 108
Aide financière aux étudiants étrangers 109
Programme spécial de dépannage 110
Importance de l'aide financière 111

L'ENSEIGNEMENT PRIVE 113

Evolution des clientèles et des institutions 115
L'importance des établissements privés par rapport au réseau public 117
Les crédits à voter pour le programme de l'enseignement privé 118

LE SECTEUR DE LA PLANIFICATION 119

Dossiers majeurs du Secteur de la planification 122

L'informatique 123
La recherche 125
Les milieux économiquement faibles 126
La formation professionnelle 127

L'information scolaire et professionnelle 129

LES UNITES DE SOUTIEN 131

Le Service général des communications 133
La Direction générale de la gestion 134
Le Service général des personnels des organismes d'enseignement 135

L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'EDUCATION 137

Les effectifs 139
Le budget 140

CONCLUSION 141

Introduction

Le dossier de la Défense des crédits du ministère de l'Education porte cette année la marque d'un ensemble d'actions concrètes visant au renouveau pédagogique et à l'amélioration de la qualité de l'éducation. C'est le résultat impressionnant, déjà annoncé à l'occasion de la Commission parlementaire de l'an dernier, des travaux mis en chantier dans la foulée des documents du gouvernement sur l'école québécoise, le collège et l'université.

Au cours de cette même année 1979-1980, deux autres événements ont polarisé l'attention sur le domaine de l'éducation: le renouvellement des conventions collectives de tout le personnel des commissions scolaires et des collèges; l'écart budgétaire des subventions aux commissions scolaires. J'entends fournir aux membres de cette Commission toute l'information pertinente à l'une et l'autre de ces questions.

Déroulement des travaux

Selon la démarche acceptée par cette Commission parlementaire pour l'étude des crédits de l'éducation au cours des trois dernières années, nous procéderons à l'examen des crédits destinés aux réseaux d'enseignement avant de passer en revue ceux des unités administratives de service et de soutien à ces réseaux.

Cette manière de travailler amènera cette Commission à aborder successivement l'étude du réseau primaire et secondaire, celle du secteur postsecondaire, où nous traiterons les questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux étudiants, et celle des établissements d'enseignement privé. Nous passerons ensuite au secteur de la planification et à l'administration générale du ministère.

Données générales sur l'éducation

Les crédits requis pour l'éducation en 1980-1981 s'établissent à $ 5 milliards 29 millions. L'examen de ces crédits par la Commission parlementaire sur l'éducation porte en conséquence sur plus du quart du budget du Québec.

Ces crédits seront affectés, dans une proportion de 96%, aux activités d'enseignement pour plus de deux millions d'élèves et d'étudiants, à temps plein et à temps partiel, répartis dans 248 commissions scolaires, 46 collèges, sept universités et deux grandes écoles, ainsi que dans 196 institutions privées subventionnées.

La part des dépenses en éducation dans le produit intérieur brut du Québec avait fléchi de 6,6% à 6,3% en 1979-1980. On estime que cette proportion connaîtra une légère hausse en 1980-1981.

L'enseignement primaire et secondaire public

Les récents débats budgétaires ayant pour objet l'enseignement primaire et secondaire ont relégué dans un oubli presque total les réalisations du ministère de l'Education propres à assurer un second souffle à ce réseau, second souffle fondé sur la qualité de l'enseignement et la participation de tous aux orientations et aux décisions concernant l'école primaire et secondaire publique.

En effet, l'année 1979-1980 a connu une quantité impressionnante de réalisations toutes aussi importantes les unes que les autres pour l'avenir de l'école primaire et secondaire. De fait, au cours des derniers mois, nous avons commencé à élaborer d'importantes mesures pédagogiques dans la foulée du Plan d'action; nous avons conclu des négociations collectives qui se veulent à la fois respectueuses des besoins du personnel scolaire et des orientations de l'école primaire et secondaire; nous avons posé les premiers jalons d'un partage de responsabilités qui distribuera des pouvoirs réels entre tous les partenaires concernés par l'éducation des enfants et des adolescents et enfin, nous avons poursuivi la réalisation de certaines priorités déjà annoncées au cours des dernières années.

Vous avez sûrement eu l'occasion de prendre connaissance de ces mesures puisque certaines revêtaient un caractère législatif et que d'autres ont connu une large diffusion.

Par contre, d'autres réalisations, quoique d'importance, sont, à toutes fins utiles, passées inaperçues. Si vous me le permettez, je dresserai un bilan des principales réalisations qui se situent toutes dans la lignée des orientations que le gouvernement a voulu donner à l'école primaire et secondaire publique.

L'école québécoise: de l'an I à l'an II

Plusieurs ont cru, après avoir parcouru le Plan d'action, que l'école primaire et secondaire publique allait se transformer instantanément grâce à une série d'opérations dépourvues de contraintes. Heureusement pour l'avenir des mesures que nous entendons mettre en place, il a été décidé de prendre le temps nécessaire à leur mise en oeuvre, temps de préparation indispensable puisqu'il est garant du succès de leur implantation. De nombreux exemples permettent d'illustrer l'importance du temps dans notre démarche pédagogique:

- Comment instaurer des régimes pédagogiques renouvelés sans tenir compte de la préparation des agents intéressés et de la nature des conventions collectives à conclure?

- Comment élaborer des programmes nouveaux sans, au préalable, consulter les milieux intéressés? sans préparer des guides

pédagogiques? sans prévoir et appliquer des mesures de perfectionnement pour le personnel enseignant?

- Comment assurer un partage de responsabilités à tous les niveaux du système primaire et secondaire sans consultations avec les partenaires concernés et sans l'adoption de mesures législatives permettant d'en arriver réellement à ce nouveau partage?

A l'énoncé de ces trois questions, vous comprendrez facilement qu'il n'est pas question pour nous de brûler les étapes, de négliger la mise au point d'instruments pédagogiques indispensables aux progrès de l'éducation. Mais préparation ne signifie pas immobilisme. Au contraire! vous pourrez voir se dessiner dans le bilan qui va suivre, tout le renouveau que nous voulons réaliser dans un temps tout de même fort restreint.

La mise au point des régimes pédagogiques

Dès la parution du Plan d'action, une équipe de spécialistes s'est vu confier la responsabilité d'élaborer des projets de régimes pédagogiques pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire. Il va sans dire qu'au cours de cette période d'élaboration, ces spécialistes procédèrent à de nombreuses consultations auprès des divers milieux appelés

à appliquer ces nouveaux régimes. Nous en sommes maintenant à la phase finale, celle de la consultation des divers organismes intéressés. C'est en septembre 1981 que ces nouveaux régimes seront appliqués pour la première fois dans les écoles du Québec.

Les programmes

Qu'on me permette de rappeler que le Plan d'action prévoyait des programmes plus précis que ne le sont les actuels programmes cadres, lesquels étaient souvent plus des cadres que des programmes. Certains ont vu là une mesure ajoutant des contraintes nouvelles aux enseignants et susceptible de nuire à l'adaptation de la pédagogie aux besoins des différents milieux. Nous avons au contraire voulu sauvegarder ce principe de la souplesse de la pédagogie tout en procurant aux enseignants les outils qu'ils réclamaient. Même si les nouveaux programmes sont détaillés, ils laissent une importante marge de manoeuvre aux enseignants puisque:

- seulement une partie du contenu de chaque programme sera obligatoire. L'autre partie, facultative, indiquera à l'enseignant les points qu'il pourra développer, à titre de compléments, pour répondre à certains besoins de sa classe;

- les nouveaux programmes comporteront aussi des indica-

tions méthodologiques dont l'utilisation sera laissée au niveau local.

Les consultations que nous avons entreprises sur les nouveaux programmes, en particulier sur le programme de français, ont permis aux enseignants de constater qu'il n'était nullement de notre intention d'imposer une pédagogie uniforme à tout le Québec. Bien au contraire, la presque totalité des enseignants ont exprimé leur satisfaction à l'endroit de ce nouvel outil pédagogique qu'est le programme détaillé. Pour l'information des membres de la Commission, je déposerai le nouveau programme de français, les autres programmes soumis à l'approbation des Comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, les projets de régimes pédagogiques soumis à la consultation des organismes intéressés et le calendrier d'implantation de ces nouveaux programmes.

La mise en oeuvre du Plan d'action, on s'en souviendra, prévoyait la révision de tous les programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. De fait, l'année 1979-1980 a été celle de la rédaction de nombreux programmes; pour l'enseignement primaire, 8 programmes nouveaux ont été élaborés et feront l'objet d'expériences en 1980-1981. Ces programmes concernent le français, les sciences de la nature, l'éducation physique et les arts. Nous prévoyons compléter ce renouvellement de tous les programmes du primaire

en 1980-1981.

Pour l'enseignement secondaire, 9 programmes ont été refaits en 1979-1980, en plus de 14 guides pédagogiques complémentaires intéressant d'autres programmes. Nous prévoyons compléter en 1980-1981 la rédaction de 31 autres programmes et la publication des guides pédagogiques complémentaires.

Il faut aussi rappeler que non seulement ce renouveau pédagogique s'appuie principalement sur des programmes plus précis et des guides méthodologiques détaillés, mais également qu'un manuel de référence par matière viendra aider le maître dans son enseignement. C'est ainsi qu'un devis technique destiné aux éditeurs de manuels scolaires accompagne chaque nouveau programme. Disposant de ces devis, les éditeurs pourront dorénavant adapter leur production aux exigences des nouveaux programmes. Des crédits de $ 300 000 seront affectés en 1980-1981 au soutien des éditeurs qui désireront préparer des manuels destinés à des clientèles limitées.

Même si la rédaction de ces programmes sera pratiquement chose faite en 1980-1981, leur implantation s'échelonnera encore sur quelques années. Voulant éviter les erreurs du passé, nous nous devons de prévoir toutes les conditions favorables au succès de ces programmes. Aussi la dif-

fusion de chaque programme sera-t-elle suivie par une période de sensibilisation et de perfectionnement des enseignants appelés à le dispenser. Certes, nous voulons faire le plus vite possible, mais nous voulons surtout faire bien; pour atteindre ces objectifs, il faut en conséquence y consacrer le temps et les énergies qui s'imposent.

Trois politiques annoncées par le Plan d'action

On se rappellera que le Plan d'action devait être complété par l'élaboration de trois politiques visant des clientèles particulières: les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, les jeunes provenant de milieux économiquement faibles et les étudiants inscrits en formation professionnelle.

Les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

La politique à l'égard de ces élèves a été publiée presque en même temps que le Plan d'action. D'importantes mesures les concernant ont été prises dès 1979-1980. C'est ainsi que les commissions scolaires ont bénéficié de crédits de $ 9,4 millions pour favoriser l'intégration de cette clientèle aux classes régulières et améliorer les services qui lui sont offerts. Ce budget a permis, entre autres, d'expérimen-

ter 115 projets différents et l'engagement dans chacune des commissions scolaires d'un coordonnateur des services à l'enfance en difficulté. En 1980-1981, les efforts pour venir en aide à cette clientèle seront intensifiés et les crédits haussés à $ 10,9 millions.

L'éducation en milieu économiquement faible

C'est le 2 avril dernier que j'ai dévoilé les intentions du ministère de l'Education à l'égard des clientèles scolaires moins favorisées. Je n'ai pas l'intention de reprendre ici tous les moyens d'action que nous entendons mettre à la disposition de ces milieux pour améliorer les services offerts au niveau préscolaire, au primaire et au secondaire ou encore à la clientèle adulte. Le document que nous avons diffusé est suffisamment explicite et il précise comment le ministère entend soutenir et généraliser les efforts consentis jusqu'à maintenant pour réaliser des projets éducatifs particuliers à ces milieux.

En 1979-1980, les divers projets d'intervention ont coûté $ 8,9 millions, dont une bonne partie consacrée au maintien de maternelles-classes pour enfants de quatre ans ($ 4,2 millions), au programme d'animation du projet Passe-Partout ($ 2,3 millions) et au programme des maternelles-maison et des maternelles-animation. Tenant compte des besoins particuliers

de ces milieux et des principaux objectifs de notre nouvelle politique, nous affecterons, en 1980-1981, des crédits de près de $ 14 millions aux mesures touchant les milieux économiquement faibles.

La formation professionnelle

Tant le Plan d'action que le Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP ont fait mention de la nécessité d'adopter une politique d'ensemble de la formation professionnelle. Au cours de l'année 1979-1980, une équipe ministérielle composée de représentants de l'enseignement secondaire, de l'enseignement collégial et de l'éducation des adultes, et soutenue par la Direction des politiques et plans, a mis au point un document qui précise les objectifs de développement à privilégier en matière de formation professionnelle.

Nous en sommes maintenant en pleine période de consultation sur les hypothèses de travail énoncées dans ce document. Conformément aux engagements pris au "sommet de Montebello", non seulement les responsables scolaires sont appelés à se prononcer sur ces hypothèses, mais également le secteur de l'entreprise et les syndicats.

A l'automne prochain, cette première étape de discussion nous conduira à confronter les opinions émises au

cours d'un vaste colloque regroupant tous les milieux intéressés. En tenant compte de tous les avis exprimés, j'entends soumettre au Conseil des ministres un énoncé de politique dès la fin de l'année 1980.

Le projet éducatif et le nouveau partage de responsabilités

J'ai noté tout à l'heure que l'idée d'adapter la pédagogie aux besoins des communautés locales constituait un principe inscrit dans le Plan d'action. Lors de la parution de cet énoncé de politique, certains milieux se sont montrés plutôt sceptiques devant la possibilité que le gouvernement accorde des responsabilités accrues aux commissions scolaires, aux écoles, aux parents et aux enseignants. Mais les réalisations qui ont eu lieu au cours de 1979-1980 sont venues préciser nos intentions et ont permis l'adoption de mesures concrètes permettant d'en arriver à un nouveau partage de responsabilités. Chacun des agents d'éducation intéressés dispose désormais d'une part du pouvoir de décision quand il est question de définir et de mettre en oeuvre les orientations de l'école primaire et de l'école secondaire.

Des responsabilités accrues pour les écoles

Prenant comme fondement de notre démarche le projet éducatif que je définirai comme un processus par lequel une

école précise ses objectifs propres, se donne un plan d'action, le réalise et le révise périodiquement avec la participation des élèves, des parents et du personnel de l'école, il était normal que nous commencions par nous occuper de l'école. Le projet de loi 71, entré en vigueur le 21 décembre 1979, constitue à cet égard le pivot de notre démarche.

En effet, ce projet de loi donne pour la première fois dans l'histoire du système scolaire québécois, des responsabilités réelles à l'école et à sa direction; nouvelles responsabilités qu'il faudra maintenant mettre à l'épreuve, avec sans doute quelques tâtonnements inévitables au début, mais qui seront riches de sens dans la mesure où graduellement les écoles et les principaux partenaires qui s'y retrouvent apprendront à mettre en oeuvre un projet éducatif respectueux des besoins divers des milieux que l'école est appelée à servir.

Non seulement avons-nous voulu donner des responsabilités réelles à l'école et à sa direction, mais il nous est aussi paru essentiel que ces responsabilités puissent être partagées entre les principaux agents ou partenaires. C'est pourquoi cette loi confère tout d'abord un mandat plus étendu à l'actuel comité d'école. En plus, elle permet la création dans chaque école d'un conseil d'orientation, composé du directeur de l'école, de représentants du personnel et des parents, ainsi que des élèves dans le cas des écoles secon-

daires; la définition et l'implantation du projet éducatif constituent l'essentiel de son mandat.

Nous avons voulu respecter, dans l'application de cette loi, le rythme de vie forcément différent des diverses communautés locales; ainsi, la création des conseils d'orientation n'a pas été rendue obligatoire. On peut toutefois s'attendre à ce que, d'ici quelques années, chaque école se soit donné son conseil d'orientation.

Il semble bien qu'un bon nombre d'entre elles voudront procéder à la création de leur conseil dès 1980-1981 et le ministère de l'Education apportera à ces écoles tout le soutien nécessaire. Nous publierons d'ici quelques semaines d'importants documents sur le projet éducatif: certains préciseront la nature de la démarche, d'autres traiteront de la participation des parents et du fonctionnement des conseils d'orientation. De plus, par les services de l'éducation aux adultes, nous mettrons sur pied des programmes d'information et de formation des parents; les directions régionales seront appelées à jouer un rôle de soutien à l'établissement des conseils d'orientation dans les écoles qui en feront la demande; enfin, nous consacrerons une somme de $ 1,2 million aux projets de création de conseils d'orientation.

Nouveau partage des responsabilités entre le ministère et les commissions scolaires

Tout en accordant à l'école des responsabilités accrues, nous avons tenu, bien sûr, à respecter la compétence propre des commissions scolaires et à leur conférer des pouvoirs accrus. Formé à l'issue de la Conférence Québec-Commissions scolaires, le Comité mixte a assumé la responsabilité de mener à bien les conclusions de cette conférence. Tout au long de la dernière année, ce comité s'est penché sur les trois questions suivantes:

- l'avenir des commissions scolaires;

- les responsabilités respectives du ministère et des commissions scolaires;

- les sources de financement et le mode d'allocation des ressources.

Sur les deux premières questions, le Comité mixte a présenté de nombreuses recommandations au gouvernement, lesquelles ont permis d'amorcer rapidement les changements prévus et de préciser les responsabilités des commissions scolaires par la loi 71. Ce n'est pas sans une certaine fierté que je constate que cette loi a été très favorablement accueillie,

tant par les fédérations de commissions scolaires que par la majorité des représentants des autres milieux de l'éducation.

Rappelons brièvement que les articles de cette loi qui traitent des responsabilités des commissions scolaires rendent plus précis leurs pouvoirs et leurs devoirs, éliminent certaines autorisations ministérielles requises pour divers actes administratifs et apportent des modifications techniques qui rendront plus facile l'administration des commissions.

Nos travaux se poursuivront en 1980-1981 sur le troisième point: la nouvelle méthode d'allocations de ressources. Vous vous rappelez sûrement que dans le Livre vert, nous nous proposions d'éliminer les contrôles a priori, trop tâtillons. Nous en avons discuté lors de la Conférence Québec-Commissions scolaires et le Comité mixte a consacré au cours de 1979-1980 une bonne partie de ses travaux à la question. Les principes de cette nouvelle méthode font l'objet d'un consensus; ce sont les suivants:

- tenir compte des priorités gouvernementales et des priorités locales;

- simplifier les contrôles a priori et viser à les remplacer par des contrôles a posteriori, axés sur la qualité des services éducatifs;

- introduire la transférabilité budgétaire;

- établir des facteurs de péréquation financière entre les commissions scolaires.

Nous en sommes présentement à mettre au point le calendrier d'implantation de ce nouveau mode d'allocation des ressources. Ce calendrier a été bousculé par la contestation juridique de la loi 57 par les fédérations de commissions scolaires. Comme la première décision de la Cour d'appel nous y a autorisés, nous avons procédé à l'élaboration des règles budgétaires conformément aux dispositions de la loi 57 et nous avons entrepris les consultations auprès de 25 commissions scolaires.

L'année 1979-1980 a donc été marquée par des mesures concrètes propres à rendre vraiment efficace l'intention du gouvernement de rendre aux écoles et aux commissions scolaires des responsabilités de décision réelles.

L'heureux dénouement des négociations

Ce renouveau dans la gestion du système scolaire a toutes les chances d'être mis en oeuvre dans un climat propice au cours des années qui viennent puisque nous avons conclu, au cours de 1979-1980, des conventions collectives importantes. Vous me permettrez d'insister quelque peu sur le déroulement et la nature des ententes intervenues puisque, à plus d'un titre, il s'agit d'une "première", couronnée d'un triple succès: le nouveau processus de négociation tel que prévu par les lois 55 (Loi sur l'organisation des parties patronale et syndicale aux fins des négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux) et 59 (Loi modifiant le Code du travail) a permis de raccourcir considérablement la durée des négociations; quant à la conclusion même de ces ententes, ce fut la première fois depuis fort longtemps que les dirigeants syndicaux recommandèrent à leurs membres l'acceptation des offres patronales; qui plus est, les ententes intervenues ont permis le respect des objectifs que le gouvernement s'était fixés, tant du point de vue monétaire que du point de vue de la qualité de l'enseignement. Permettez-moi de préciser pourquoi je vois là un triple succès.

Une période de négociation plus courte et plus fructueuse

On se rappellera que le projet de loi 55, entré en

vigueur le 23 juin 1978, modifiait sensiblement l'organisation des parties patronales aux fins des négociations collectives. Selon l'article 12 de cette loi, deux comités patronaux ont été institués pour le secteur primaire et secondaire, le Comité patronal de négociations des commissions scolaires pour catholiques et le Comité patronal de négociations des commissions scolaires pour protestants. Ces deux comités, composés de représentants des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation, ont rapidement permis la concertation directe du ministère et de ses partenaires quant à l'élaboration du contenu des offres qui furent présentées et discutées aux huit (8) tables de négociations que comportait le secteur primaire et secondaire.

Malgré le fait que nous faisions pour la première fois l'expérience de ces nouveaux mécanismes, la démarche fut, à tout prendre, couronnée de succès. Les quelques faits suivants le prouvent:

- les offres ont été déposées à toutes les tables de négociations le 19 mars 1979, soit quelques semaines avant le délai requis par le Code du Travail;

- plusieurs rencontres eurent lieu entre les parties, de mars à mai 1979, et elles devinrent plus fréquentes de

septembre à la mi-novembre, à quelques semaines de la fin de la précédente convention;

- les rencontres de toutes sortes se sont multipliées en décembre 1979. Malgré ces rencontres, les parties ont eu des difficultés à s'entendre et le personnel a déclenché la grève;

- des ententes de principes sont finalement intervenues avec les enseignants dès le 9 février, avec la Fédération des professionnels non enseignants du Québec le 12 février, avec le personnel de soutien de la CSN le 18 février et avec le personnel de soutien affilié à la FEMSQ le 14 mars.

Il faut en convenir, les mécanismes prévus à la loi ont bien fonctionné et ont permis de conclure, dans une période de temps beaucoup plus restreinte que par le passé, des ententes satisfaisantes. En effet, à quelques exceptions près, les syndicats d'enseignants ont engagé une grève qui a duré 11 jours, tandis que les employés de soutien de certaines commissions scolaires, affiliés à la CSN, ont poursuivi leur grève pendant 11 jours supplémentaires. Toutefois, les débrayages de 1980 ont été moins néfastes que ceux de 1975 puisqu'ils sont intervenus à l'intérieur de 4 semaines, alors qu'en 1975, les difficultés et débrayages de toutes sortes

ont duré 6 mois.

Les gains des personnels scolaires

Si cette période de négociation a connu un heureux dénouement, ce n'est sûrement pas parce que le gouvernement a décidé d'utiliser la contrainte. Au contraire, il s'agit bien d'une entente véritable, acceptée par la partie syndicale, en dépit des heurts qu'entraîne inévitablement toute négociation de ce genre.

Du côté du gouvernement et des commissions, nous étions convaincus que certaines situations devaient être corrigées et c'est ce qui a été fait. A titre d'exemple, j'énumérerai quelques aspects de ces nouveaux contrats.

Du côté des enseignants:

Ceux-ci ont fait des gains appréciables dans pratiquement tous les chapitres de la convention collective:

- la sécurité d'emploi a été grandement améliorée par la disparition de la mobilité provinciale; la mobilité obligatoire est maintenant restreinte à 50 km du lieu de travail. Toujours au sujet de la sécurité d'emploi et des mouvements d'enseignants, la nouvelle entente accordera

aux enseignants qui accepteront volontairement d'être déplacés au-delà de 50 km, une prime de déménagement substantielle. Enfin, tout enseignant non réengagé pour surplus de personnel sera inscrit sur une liste de rappel prioritaire à laquelle devra recourir l'employeur lors du comblement de postes;

- les bénéfices sociaux ont aussi connu des améliorations notables par l'introduction de clauses spéciales sur les droits parentaux, incluant les congés de maternité et de paternité, par la bonification des autres congés sociaux et par une amélioration sensible de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-salaire;

- des réajustements considérables ont été apportés aux primes d'éloignement pour les régions excentriques (Grand-Nord, Nord-ouest québécois, moyenne et basse Côte-Nord, Iles de la Madeleine) et les frais de déplacements ont été augmentés;

- en éducation des adultes, les ententes prévoient l'augmentation du nombre de postes permanents qui doivent être obligatoirement comblés et la possibilité accrue d'engagement de personnel à temps partiel;

- enfin, le régime syndical est dorénavant amélioré par

l'augmentation du nombre de libérations pour activités syndicales et par l'accélération du règlement des conflits basé sur un arbitrage sommaire avec un arbitre unique.

Du côté du personnel de soutien

De façon générale, le personnel de soutien a obtenu les mêmes gains que les enseignants. Toutefois, il nous a fallu corriger certains points faibles des conventions antérieures et notamment,

- sur le plan de la sécurité d'emploi, les syndiqués affiliés à la CSN seront maintenant régis par un plan d'effectifs où des déclarations de surplus s'effectuent une fois l'an;

- les sommes affectées au perfectionnement ont été considérablement haussées à $ 24 par individu.

Du côté des professionnels non enseignants

Cette catégorie de personnel bénéficie maintenant des mêmes avantages que les enseignants aux chapitres de la sécurité d'emploi, des droits parentaux, des congés sociaux et du régime syndical. On note des améliorations particu-

lières:

- au sujet de la progression dans la carrière, le passage à la classe I sera maintenant fondé uniquement sur la compétence des individus et la procédure d'avancement sera plus élaborée;

- les montants alloués au perfectionnement ont été augmentés à $ 81 par professionnel non enseignant, en plus d'un ajout de $ 100 000 s'appliquant au perfectionnement dans les régions éloignées.

En résumé, la sécurité d'emploi des enseignants et des autres personnels scolaires ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail constituent des acquis importants pour tout le monde de l'enseignement.

Le respect des objectifs gouvernementaux

Non seulement avons-nous pu régler le problème majeur de la sécurité d'emploi au cours de cette ronde de négociation, mais les ententes conclues avec les instances syndicales ont permis de respecter les objectifs que le gouvernement s'était fixés, tant au niveau de sa politique salariale qu'au niveau de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Le respect des objectifs du gouvernement quant à la

politique salariale a été précisé par le Discours du Budget de mon collègue, le ministre des Finances. Pour ma part, je tiens à vous entretenir du respect des objectifs visant à la qualité de l'enseignement.

La qualité de l'enseignement

On se souviendra sûrement qu'au cours des étapes initiales de la négociation, le Plan d'action s'est situé au premier plan des débats. D'aucuns ont alors craint que la négociation ne compromette la mise en oeuvre du renouveau pédagogique souhaité.

Tout compte fait, il n'en fut rien, puisque les ententes conclues ont permis le respect de tous les principaux objectifs du Plan d'action.

Ainsi, au chapitre des conditions de travail des enseignants, nous avons insisté pour que les enseignants préparent et donnent leurs cours dans les limites des programmes autorisés, assument les responsabilités d'encadrement auprès des élèves, évaluent le rendement et le progrès des élèves dans un rapport communiqué à la direction de l'école et aux parents, et enfin surveillent la conduite des élèves et contrôlent leurs absences et leurs retards. La CEQ s'est par contre engagée à recommander à ses membres la participation,

sur une base volontaire, aux activités du midi.

C'était l'intention du gouvernement d'inviter les enseignants à participer à l'organisation pédagogique de l'école; à cette fin, nous avons accepté de mentionner dans les conventions collectives que "l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques fait l'objet de consultations". Nous avons voulu également respecter l'éthique professionnelle des enseignants en précisant que les "guides pédagogiques préparés par le ministère de l'Education sont des instruments mis à leur disposition à titre indicatif et qu'à l'exception des examens de fin d'étape ou de fin d'année des commissions, les instruments de mesure de l'apprentissage des élèves sont aussi mis à leur disposition à titre indicatif".

Cette participation des enseignants est encore accrue lorsque nous mentionnons dans la convention que "la commission consulte le syndicat relativement à la mise en oeuvre ou à la poursuite d'une politique d'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage".

Sur un autre plan, l'analyse des conventions collectives signées en 1976 nous avait indiqué que le critère de l'ancienneté était privilégié pour les fins de détermination de surplus d'enseignants et pour les fins d'affectation, de réaffectation et de mutation. Nous avons voulu améliorer la

qualité de l'enseignement en définissant 37 champs et cinq (5) secteurs d'enseignement, et en affirmant la nécessité de tenir compte de la capacité et de la compétence des enseignants.

Par ailleurs, compte tenu des masses salariales allouées au cours de la dernière décennie, nous avons voulu apporter des correctifs là où le besoin s'en faisait sentir. C'est ainsi que les heures d'enseignement en maternelle passent, dès 1980-1981, de 23 heures à 22 heures et demi, ce qui correspond à la demande syndicale. Au primaire, c'est en troisième année d'application de la convention, soit en 1981-1982, que s'effectuera une réduction semblable. Au secondaire, les heures d'enseignement demeurent de 22 heures pour la durée de la convention.

De plus, nous avons convenu de règles qui permettent de déterminer un nombre maximum d'élèves par groupe. Cette revendication majeure de la CEQ est toutefois assujettie à certaines conditions comme le manque de locaux, la situation géographique de l'école et l'absence de personnel qualifié.

Nous avons également défini l'encadrement au secondaire en vue d'aider l'élève à mieux s'intégrer à l'école et à y développer un sentiment d'appartenance. Cette notion d'encadrement ne doit pas être confondue avec la récupération, la

surveillance ou les activités étudiantes.

La surveillance des élèves devrait aussi s'améliorer puisque, tel que prévu dans la convention, "l'enseignant assure efficacement la surveillance des déplacements des élèves lors des entrées (accueils) et des sorties de l'école, lors du début et de la fin des temps de récréation et lors des déplacements entre les périodes".

Il m'est donc permis de conclure mes propos sur les ententes intervenues avec les divers personnels du système primaire et secondaire sur une note d'optimisme. La convention collective que je viens de signer au nom du gouvernement respecte et les objectifs monétaires du gouvernement et les objectifs du Plan d'action.

Les autres actions prioritaires

Le ministère a également poursuivi la réalisation des opérations déjà amorcées pour ce qui a trait au plan de développement des langues, au développement de l'éducation chrétienne, à l'éducation physique et au sport à l'école, à l'enseignement des arts, au soutien aux commissions scolaires amérindiennes, au soutien aux petites écoles et commissions scolaires, à l'application des politiques de perfectionnement des personnels...

Toujours en 1979-1980, certaines préoccupations nouvelles ont suscité des actions qui se sont répercutées dans le réseau ou qui auront très bientôt à s'y implanter. Au nombre de celles-ci, je retiens les suivantes:

- la démarche entreprise avec le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne en vue d'éliminer les stéréotypes sexistes et les autres éléments discriminatoires des manuels scolaires;

- la consultation des milieux du travail, des coopératives et des syndicats sur les objectifs et les contenus des programmes d'initiation à l'économie;

- l'octroi d'une somme additionnelle de $ 1,7 million, en 1979-1980, dans le but d'aider les commissions scolaires qui sont aux prises avec des difficultés particulières dans l'application de la clause d'exemption de l'enseignement religieux;

- l'instauration satisfaisante d'une politique d'aliénation des biens immeubles excédentaires: en 1979-1980, 97 projets se sont conformés en tous points aux exigences de cette politique;

- la poursuite de la déconcentration administrative du ministère.

Toutes ces réalisations n'épuisent, certes pas, l'ensemble des activités du ministère et du réseau primaire et secondaire, mais leur seule énumération illustre clairement le fait que le renouveau pédagogique de l'école est véritablement passé du niveau des intentions à celui de l'action en 1979-1980.

L'évolution des clientèles du programme d'enseignement primaire et secondaire public

Un fait marquant de l'évolution de ce réseau est le phénomène de la baisse des clientèles scolaires qui s'est amorcé au début des années 70.

Au cours des années passées, le taux annuel de diminution des clientèles du primaire et du secondaire s'établissait aux environs de 4%. Toutefois, en raison d'une récente et légère croissance de la natalité, les clientèles de la maternelle et des premières années du primaire ont maintenant tendance à s'accroître modestement. C'est pourquoi, entre 1978-1979 et 1979-1980, le pourcentage de diminution de l'ensemble des clientèles du primaire et du secondaire est passé de 4% à 3,3%. Enfin, nos prévisions de clientèles indiquent, qu'entre 1979-1980 et 1980-1981, ce taux de diminution s'établira à environ 3,2%. Signalons ici que ces prévisions démographiques, fondées sur la méthode des taux de passage, se rapprochent de plus en plus de la réalité des clientèles scolaires: les prévisions pour 1979-1980 ne comportaient qu'une différence de 2 000 élèves par rapport aux clientèles totales du primaire et du secondaire, soit moins d'un élève par école.

Les crédits de l'enseignement primaire et secondaire

Les crédits du programme d'enseignement primaire et secondaire passent à $ 2 milliards 934 millions en 1980-1981, par rapport à $ 2 milliards 131 millions en 1979-1980. Ces augmentations proviennent principalement:

- des décisions sur la fiscalité scolaire et municipale, pour $ 292 millions;
- de la nouvelle méthode de versement des subventions aux commissions scolaires (70-15-15), introduite l'an dernier, pour $ 285 millions;
- de l'injection de $ 224 millions pour rétablir la base financière des commissions scolaires.

Je voudrais maintenant apporter des précisions sur cette injection de crédits additionnels, sur l'écart budgétaire et sur les lacunes du mode de financement en vigueur jusqu'à maintenant. Je conclurai en vous précisant de quelle façon la nouvelle méthode d'allocation des subventions permettra de résoudre les problèmes constatés.

Le rétablissement de la base financière des commissions scolaires

Le ministre des Finances, dans le discours sur le budget, fait état de la nécessité d'ajouter quelque $ 200 millions aux crédits 1980-1981 pour le primaire et secondaire, et de l'existence d'arrérages depuis 1976-1977. Ces montants correspondent en fait à l'écart de $ 490 millions dont la presse a fait état.

Etant donné le retentissement qu'a eu cette affaire et les conclusions parfois hâtives et irréfléchies que certains en ont tirées, il est de mon devoir d'apporter les éclaircissements et de faire les nuances qui s'imposent.

L'écart budgétaire de $ 500 millions

Je crois opportun de mettre dans sa juste perspective l'écart de $ 490 millions que nous avons rendu public avec le discours du budget. Ce montant correspond à la partie non prévue des ajustements au coût des subventions des années scolaires 1976-1977, 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980, ainsi qu'à la répercussion, sur les subventions de 1980-1981, de la portion du coût de ces années scolaires payable avant le 31 mars 1981. Ce montant de $ 490 millions paraît considérable si on le prend en bloc; c'est pourquoi il convient

d'en examiner les composantes afin de le ramener à de justes proportions.

Selon le système traditionnel de financement en vigueur jusqu'à maintenant, et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, il n'y a véritablement arrérage que pour les années pour lesquelles les états financiers des commissions scolaires ont été approuvés par le ministère, en l'occurence 1976-1977 et 1977-1978. Sur le montant total de $ 490 millions, il n'y a que $ 36 millions qui s'expliquent par des arrérages véritables. Lorsqu'on y ajoute le solde non encore remboursé des arrérages accumulés sous le précédent gouvernement, on arrive à un niveau d'arrérage de quelque $ 102 millions. Ce montant se compare avantageusement à la dette de $ 364 millions, imputable à l'année 1973-1974 et aux années antérieures, que le précédent gouvernement avait laissée s'accumuler avant que l'opération spéciale de compilation des états financiers, conduite en 1974, n'en révèle l'existence. Cette dette s'était d'ailleurs gonflée à $ 485 millions avec les ajustements apportés pour tenir compte des états financiers 1974-1975 et 1975-1976.

Pour revenir aux $ 490 millions, ce montant se compose des éléments suivants:

- $ 36 millions d'arrérages véritables, constatés à l'analyse des états financiers de 1976-1977 et de 1977-1978;

- $ 230 millions d'arrérages prévisibles pour la portion du coût des subventions des années scolaires 1978-1979 et 1979-1980, normalement payables avant les crédits de 1980-1981. Il s'agit ici d'une évaluation de la dette envers les commissions scolaires au 31 mars 1980, si les prévisions actuelles du ministère sur les coûts des subventions pour 1978-1979 et 1979-1980 se confirment. Ce montant reste sujet à révision;

- $ 224 millions pour des rajustements à introduire aux crédits de 1980-1981, abstraction faite de la récupération pour les grèves, afin de tenir compte de l'impact de la révision, normalement payable au budget de 1980-1981, des coûts de subventions pour les tranches des années scolaires 1978-1979 (15%), 1979-1980 (15%) et 1980-1981 (70%). Ces $ 224 millions contiennent un montant de $ 181 millions pour l'année scolaire 1980-1981, laquelle n'est pas encore commencée: il serait pour le moins abusif de qualifier ce montant de dette. C'est prévu.

Le mode de financement des commissions scolaires et la méthode d'établissement des crédits utilisés jusqu'à maintenant

Ces quelques chiffres démontrent suffisamment que l'écart budgétaire n'est pas imputable à une mauvaise administration quelconque de l'éducation. Il importe également de comprendre que la forme de financement en vigueur jusqu'à maintenant n'est plus acceptable; je tiens à vous en présenter le fonctionnement et les insuffisances.

Un système "ouvert"

La caractéristique principale de ce système de financement était d'être un système "ouvert". C'est ainsi que le gouvernement s'engageait à financer le coût réel d'application des conventions collectives des enseignants et celui de la politique administrative et salariale pour les principaux et leurs adjoints. Dans un tel système le coût final des subventions dépendait pour une large part des décisions des commissions scolaires quant à la classification des élèves, au perfectionnement et à l'embauche des professeurs. Le gouvernement ne limitait pas la progression de l'expérience et de la scolarité des enseignants, et ne contingentait pas, en raison de sa politique d'accessibilité, l'accès aux types

d'enseignement les plus coûteux, comme les secteurs de l'enfance en difficulté d'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Un système de paiement par acomptes, avec réajustement selon les factures

Le gouvernement connaissait le coût final des subventions dues aux commissions scolaires lorsque, après présentation des factures, c'est-à-dire des états financiers, en avaient été faites une compilation et une vérification de leur admissibilité pour fins de subventions.

Cependant, le gouvernement n'attendait pas de disposer de toutes les factures pour commencer à verser les subventions aux commissions scolaires: l'essentiel de ces subventions était versé sous forme d'acomptes. Les crédits dont le gouvernement disposait pour verser ces acomptes étaient fondés sur les coûts prévus des subventions, rajustés annuellement et calculés à partir des données réelles et des données prévisionnelles disponibles.

La démarche d'établissement des crédits

Il serait éclairant, je pense, de retracer le cheminement suivi pour l'établissement des crédits d'une année financière donnée, cheminement préalablement accepté chaque année par le Conseil du trésor.

On fixait d'abord le coût des subventions des années scolaires pour lesquelles une compilation définitive des états financiers était devenue disponible. Selon les disponibilités budgétaires, le gouvernement inscrivait aux crédits d'une année donnée ou reportait à plus tard le solde à verser pour ces années scolaires.

On révisait ensuite le coût, calculé l'année précédente, des subventions des années scolaires ultérieures et on établissait le coût de l'année scolaire à venir en utilisant les derniers états financiers disponibles comme base d'extrapolation pour la rémunération. De façon concrète, on a utilisé, pour l'établissement des crédits de 1979-1980, les données des états financiers de 1976-1977 comme base d'extrapolation pour le calcul du coût des subventions des années scolaires 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980. Cette année, en 1980-1981, la compilation des états financiers de 1977-1978 étant devenue disponible, il a été possible de mettre à jour

le coût prévu des subventions pour les années scolaires 1978-1979 et 1979-1980, et de prévoir en conséquence le coût de l'année 1980-1981.

Ces calculs faisaient également appel à des données provenant de sources autres que les états financiers, notamment aux dernières données réelles au 30 septembre (sur les postes d'enseignants autorisés par le ministère, sur le nombre d'élèves déclaré au Sommaire de l'école par les commissions scolaires) et à des données prévisionnelles (sur le nombre d'élèves, sur les taux de vieillissement). Ces données étaient elles aussi révisées à chaque année.

C'est ainsi que le calcul du coût des subventions pour les années scolaires se situant au-delà de celles pour lesquelles les états financiers étaient disponibles, visait à prévoir les acomptes à verser aux commissions scolaires. Dans cette perspective et devant l'assurance d'ajustements ultérieurs aux coûts réels, le ministère a souvent été amené à différer l'introduction des ajustements à la hausse jusqu'au moment où les données réelles devenaient disponibles.

Comme la subvention pour une année scolaire donnée était étalée sur trois années financières (70% sur la première, 15% sur la seconde et 15% sur la troisième), on retrouve

dans les crédits de 1980-1981 ajustés selon les dernières évaluations, 70% du coût des subventions prévu pour l'année scolaire 1980-1981, 15% pour 1979-1980 et 15% pour 1978-1979.

J'ai maintenant fourni des explications sur l'écart budgétaire; j'ai également apporté des précisions sur la formule de financement en vigueur jusqu'à maintenant et sur ses insuffisances; je pourrai de plus, si tel est le désir des membres de la Commission, faire état des diverses mesures qui ont été prises pour contrer les lacunes de ce système de financement.

Mais ces correctifs se sont avérés insuffisants et le gouvernement a conclu qu'il fallait abandonner cette façon de procéder: en quelques mois, il a mis au point une méthode totalement nouvelle d'allocation des ressources aux commissions scolaires.

La nouvelle méthode d'allocation des subventions

La méthode qui sera implantée à partir de l'année scolaire 1980-1981 résulte des travaux entrepris en collaboration avec les commissions scolaires, à la suite de la Conférence de janvier 1979.

Cette nouvelle méthode est de nature historique. Le budget qu'une commission scolaire reçoit pour une année scolaire donnée est déterminé au début de l'année, par reconduction de son budget de l'année précédente auquel sont apportés les ajustements permettant de tenir compte de la variation d'année en année des clientèles globales et de l'évolution normale des coûts (indexations des conventions collectives, progression de l'expérience et de la scolarité des enseignants...). Le point de départ permettant d'établir les subventions allouées aux commissions scolaires pour les années subséquentes réflète la situation particulière de chacune des commissions scolaires lors de l'année choisie comme point de départ.

Cette méthode d'allocation permettra de "fermer" le système. En effet, alors que dans le système en vigueur, les commissions scolaires étaient financées selon un mécanisme de facture ouverte dont le coût ultime n'était connu qu'aux états financiers, le nouveau système permettra aux commissions scolaires de recevoir, dès le début d'une année, une enveloppe budgétaire déterminée a priori, laquelle sera ajustée de façon finale selon les clientèles réelles au 30 septembre de la même année.

Cette nouvelle méthode conduira à l'utilisation des budgets plutôt que des états financiers dans la prévision des

crédits par le ministère, ce qui réduira de trois ans à un an la période couverte par le processus de révision.

Cette nouvelle méthode d'allocation des ressources permettra aussi de simplifier le processus même d'allocation, en utilisant un minimum de règles et de paramètres. En fondant le processus d'allocation sur quelques paramètres seulement, il deviendra possible de réduire les éléments de distorsion introduits dans le système.

L'implantation de la nouvelle méthode d'allocation des ressources, dont je déposerai une copie à l'intention des membres de la Commission, amènera le ministère à amplifier certains contrôles, en particulier ceux portant sur les éléments utilisés pour l'établissement des subventions aux commissions scolaires. Il s'agira pour l'essentiel de mieux s'assurer de:

- la quantité et la qualité des services que la commission scolaire a l'obligation de fournir selon les lois et les règlements;

- la clientèle totale par niveau qui sera, on l'a vu, le critère de base du calcul des subventions aux commissions scolaires;

- la scolarité et de l'expérience des enseignants, lesquelles servent à déterminer l'évolution du salaire moyen;

- tout objet particulier donnant ouverture à une subvention spéciale en faveur d'une commission scolaire.

En conséquence, le gouvernement aura dorénavant un meilleur contrôle de la situation engendrée en grande partie par les insuffisances d'une méthode de financement désuète. Il dispose là des outils nécessaires en vue de garantir la qualité de la gestion des ressources financières affectées à l'enseignement primaire et secondaire.

Conclusion

Je n'entends pas esquiver toute discussion additionnelle sur la gestion des commissions scolaires. Je rappelle cependant aux membres de cette Commission le grand intérêt d'une réflexion en profondeur sur les activités du ministère dans les domaines de la pédagogie et de la qualité de l'éducation.

L'enseignement collégial public

L'an dernier, lors de la Défense des crédits du ministère, j'avais fait état de la publication à l'automne 1978, du "Projet du gouvernement à l'endroit des collèges" et j'avais rapidement tracé les avenues auxquelles le thème central de ce Projet, le renouveau pédagogique, nous conviait: des mesures dans les domaines des programmes de la recherche et de l'innovation, de la formation professionnelle, des règlements internes et de la qualité des services. En fait, ce Projet nous engageait à consolider les acquis, bien sûr, mais aussi à améliorer la qualité de l'enseignement, à renforcer les responsabilités pédagogiques et administratives locales, à favoriser l'éducation permanente et à développer les services offerts par les collèges aux communautés qui les entourent.

L'année 1979-1980

L'année 1979-1980 a été, dans les faits, une année de réalisation de travaux importants. Elle a été marquée au sceau des grandes mesures législatives qui ont posé les bases nécessaires au renouveau pédagogique. La loi 25 modifiant la loi des collèges a confirmé et élargi les responsabilités des collèges, et a permis d'établir un partage plus net, plus efficace, des responsabilités entre les collèges et le ministère. Quant à la loi 24, elle a autorisé la création du Conseil des collèges qui s'est vu confier un rôle majeur en matière d'évaluation du fonctionnement

des CEGEP. Vous prendrez note que ces deux lois qui, l'an dernier, avaient soulevé tant de critiques, sont maintenant perçues comme des instruments de progrès.

Nous avons complété ces mesures législatives par l'adoption, l'an dernier également, d'autres mesures plus ponctuelles annoncées par le Projet gouvernemental:

- dix nouvelles corporations d'enseignement général et professionnel ont été créées, lesquelles remplaceront bientôt tous les collèges régionaux actuels, sauf le Collège Champlain;

- un programme de bourses d'incitation a été mis sur pied; elles sont destinées à encourager les étudiants à choisir certaines spécialités professionnelles pour lesquelles le marché de l'emploi est intéressant;

- un programme de stages en entreprise à l'intention des professeurs de l'enseignement professionnel a été mis au point et implanté;

- un programme de production de matériel didactique écrit destiné à l'enseignement professionnel a été lancé; un prix de $ 1 000,00 récompense chacune des dix meilleures productions annuelles; un prix d'excellence parrainé par le ministre de l'Education viendra s'y ajouter;

- la gratuité scolaire aux adultes du collégial a été élargie par l'injection de $ 3,7 millions supplémentaires pour défrayer les études à temps partiel dans certaines spécialités;

- de nouvelles règles de financement ont été établies, lesquelles permettent dorénavant aux collèges de mieux assurer l'encadrement pédagogique et administratif des adultes.

Et toutes ces mesures ont pu être réalisées en période de négociation, sujet dont je traiterai tantôt plus en détail.

L'année 1980-1981

L'année 1980-1981 sera, en continuité avec les mesures législatives de l'an dernier, l'année des grandes mesures réglementaires.

Le nouveau projet de règlement des études et de régime pédagogique vient d'être transmis au Conseil des collèges pour avis; tous les organismes intéressés seront sous peu consultés sur cette pierre angulaire du renouveau pédagogique auquel nous visons.

Le ministère prépare également plusieurs projets de règlements-cadres qui seront eux aussi soumis au Conseil des

collèges et aux collèges en cours d'année. Ces règlements-cadres porteront notamment sur les régimes de vie étudiante des établissements, sur le contenu des rapports annuels que les collèges doivent transmettre au ministre, sur les états financiers et les démarches de vérification externes, sur les ententes qu'un collège peut conclure avec d'autres organismes pour des fins d'enseignement.

Quand je dis de l'année 1980-1981 qu'elle sera celle du renouveau pédagogique, je pense aussi à une série d'autres mesures. Au renouvellement du régime pédagogique, s'ajouteront des réalisations importantes comme l'instauration d'une nouvelle politique de l'enseignement du français, l'élaboration d'une politique ministérielle de la formation professionnelle, l'élaboration de nouveaux contenus de cours de philosophie, la préparation des nouveaux cours portant sur l'histoire, les institutions et l'économie du Québec. Il faut également mentionner la création d'un ou deux de ces centres spécialisés qui doivent être conçus dès le point de départ comme des "centres d'excellence". Il faut souligner le renforcement du programme de production du matériel didactique et l'accroissement du soutien à l'innovation pédagogique. L'ouverture des programmes de subvention à la recherche aux professeurs des collèges est enfin une piste que nous commencerons à explorer.

L'accessibilité aux études collégiales

Nous en sommes présentement rendus à une période où la clientèle régulière des collèges décroît légèrement: en 1980-1981, cette baisse sera de l'ordre de 1,5%. Pour éviter que cette baisse n'ait des effets néfastes sur la qualité des services éducatifs ou ne conduise à une sous-utilisation du personnel et des équipements en place, les collèges seront appelés à s'associer à une entreprise visant à accroître le taux de scolarisation des jeunes de 17 à 19 ans par la hausse du taux de passage entre les niveaux secondaire et collégial. Les collèges s'attacheront également à accueillir plus largement encore la clientèle adulte, puisque d'autres activités d'enseignement seront accessibles gratuitement aux étudiants adultes à temps partiel. Un effort particulier sera également consacré à réviser la distribution des enseignements dans le réseau, ainsi qu'à répartir et à utiliser au mieux les ressources humaines et matérielles disponibles.

L'évolution du réseau des collèges

Une fois tracé ce portrait des défis qui nous confrontent dès 1980-1981, je voudrais faire le point sur les données quantitatives les plus récentes concernant le réseau collégial.

A la suite de la création de 10 corporations nouvelles, le réseau des collèges d'enseignement général et professionnel est maintenant composé de 40 établissements du côté francophone et de 6 autres du côté anglophone.

Quant à la clientèle desservie, elle sera, en septembre prochain, composée de 115 500 étudiants, réguliers à temps plein, ce qui est une diminution de 1,5% par rapport à l'an dernier. Nous prévoyons de plus accueillir 23 686 étudiants adultes équivalents temps complet dans les CEGEP.

8 500 enseignants et 6 630 employés d'autres catégories constituaient en 1979-1980 le personnel régulier des établissements collégiaux.

Pour ce qui est des crédits de l'enseignement collégial, ils seront de $ 579 millions en 1980-1981 ce qui comprendra les $ 3,6 millions nécessaires au fonctionnement de la Direction générale de l'enseignement collégial au ministère même. Au niveau des crédits, on constate donc une augmentation d'environ 16% par rapport à ceux de l'an dernier; cependant, si l'on exclut les modifications intervenues dans le rythme de versement des subventions, l'augmentation réelle n'est que de 9% environ.

La négociation des conventions collectives dans les CEGEP

Dans le réseau des CEGEP, l'année 1979-1980 a en effet été particulièrement occupée par le renouvellement des conventions collectives du personnel syndiqué. Puisque l'essentiel de la négociation est terminé, il me paraît opportun de vous tracer un premier bilan de ces ententes qui s'appliqueront jusqu'en décembre 1982.

L'organisation de la négociation

A la suite du rapport MARTIN-BOUCHARD "sur la révision du régime des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic", publié en février 1978, le Gouvernement procédait à des changements législatifs importants en vue de civiliser les rondes de négociation. C'est donc dans le cadre défini par les Lois 55 et 59 de juin 1978 que le Gouvernement et la Fédération des CEGEP ont négocié avec les centrales syndicales.

Un comité patronal de négociation des collèges a été constitué sous mon autorité et il a été chargé de la conduite des négociations. On trouvait à ce comité quatre délégués de la Fédération et deux représentants du ministère. C'est un directeur général de CEGEP, monsieur Jean-Guy Farrier, qui a assumé avec énergie et compétence la présidence

du comité et je tiens à le remercier publiquement pour la façon dont il a conduit la négociation.

Dès 1978, la Fédération des CEGEP et le ministère de l'Education ont établi des objectifs de négociation et les ont transmis au Comité patronal. Ce dernier en a fait la synthèse et a formulé des demandes de mandats au Conseil du Trésor responsable de l'ensemble des négociations pour le compte du gouvernement.

A chacune des tables de négociation, le Comité patronal avait mandaté un porte-parole et des représentants des Collèges et du ministère de l'Education pour exposer les propositions patronales et pour convenir des ententes. Le sous-ministre de l'Education et le Président du Comité patronal assuraient les liens de coordination avec le secrétariat du Conseil du Trésor et les autres ministères impliqués. Un comité ministériel donnait les orientations nécessaires et conseillait le gouvernement.

Au cours des négociations, j'ai rencontré, à plusieurs reprises, le Président et le Conseil d'administration de la Fédération des CEGEP et nous avons convenu d'objectifs à partager. Nous avons régulièrement suivi l'évolution du dossier et nous avons rajusté nos objectifs respectifs en conséquence. Ces échanges périodiques nous ont permis de mieux mesurer les

enjeux. Le gouvernement et la Fédération ont ainsi pu jouer leurs rôles en toute connaissance de la situation.

Le personnel touché par la négociation

Pour apprécier à sa juste valeur l'ampleur de la négociation, examinons ce que cela représente dans le réseau des collèges publics. Les employés syndiqués des CEGEP sont répartis de la façon suivante:

1) Le personnel de soutien, soit les employés de bureau, le personnel technique et le personnel ouvrier. On trouve trois syndicats représentant 325 employés et affiliés à la F.T.Q., huit syndicats de 1 000 employés affiliés à la C.E.Q. et 32 syndicats groupant 2 800 employés affiliés à la C.S.N.;

2) Le personnel professionnel, soit les conseillers pédagogiques, les comptables, les animateurs, les spécialistes en moyens d'enseignement, pour donner quelques exemples. Vingt syndicats sont affiliés à la C.E.Q. et regroupent 450 employés; vingt-trois autres sont affiliés à la C.S.N. et comprennent à peu près le même nombre de membres; enfin, deux syndicats d'environ 100 membres sont indépendants.

3) Les enseignants sont représentés par deux fédérations soit la F.E.C. - (C.E.Q.) et la F.N.E.Q. - (C.S.N.). La première compte neuf syndicats et regroupe 1 500 membres; la seconde a quarante syndicats et comprend 7 500 membres.

C'est donc environ 15 000 employés, 135 syndicats et 7 groupements de syndicats qui négociaient avec nous.

Un aperçu de la situation avant la négociation

Avant de vous exposer les objectifs que nous avons poursuivis lors de ces négociations, permettez-moi de rappeler quelques-unes des conditions de travail dont le personnel syndiqué des collèges jouissait en juin 1979. Bien que sommaire, ce portrait vous fera mieux saisir le pourquoi de nos objectifs.

Les salaires: Pour une large partie du personnel, les taux de salaire avaient rejoint, même dépassé dans certains cas, ceux du secteur privé. Il est vrai que certaines catégories d'employés, particulièrement le personnel ouvrier, se situaient un peu en deçà du secteur privé et avaient par conséquent du rattrapage à effectuer.

Les bénéfices de l'emploi: Les employés de CEGEP bénéficiaient globalement des mêmes avantages que ceux des autres

secteurs parapublics. Ils avaient même des avantages supérieurs, comme celui des congés sans solde de paternité.

Les mécanismes de participation: Le personnel des collèges participe de plein droit à la gestion des collèges. Que ce soit au Conseil d'administration, à la Commission pédagogique, au Comité des relations de travail, pour ne nommer que ces lieux, le personnel peut faire valoir son point de vue avant que ne soient prises les décisions finales.

La sécurité d'emploi: Après deux années à l'emploi d'un collège, professeurs, professionnels non enseignants ou employés de soutien ont la garantie d'un emploi dans leur collège ou dans un autre collège du réseau. Si un employé doit déménager pour occuper un poste vacant dans un autre collège, c'est son employeur qui absorbe les coûts du déménagement. Cette garantie d'emploi et de revenu vaut jusqu'à la retraite.

La baisse de l'effectif étudiant: Malgré les efforts soutenus du gouvernement et des collèges pour rendre toujours plus accessible l'enseignement collégial aux diplômés du cours secondaire général et professionnel, force nous est de constater que l'effectif étudiant subit une décroissance de plus en plus marquée. Or, cette baisse de la clientèle régulière a un impact direct sur le nombre de personnes que les collèges ont à leur emploi. Le gouvernement avait déjà signalé ce

problème dans son énoncé de politique sur les collèges et y avait annoncé son intention de favoriser une plus grande accessibilité pour les adultes, une meilleure utilisation du personnel permanent en surplus ainsi que des programmes de perfectionnement ou de recyclage.

Voilà donc les principales conditions de travail que l'on pouvait constater dans les CEGEP en juin dernier.

Les objectifs de négociation

Lorsque nous nous sommes fixé des objectifs de négociation, le point de départ de nos réflexions a été, bien sûr, les conditions de travail prévalant alors. Mais nous avons aussi tenu compte d'autres facteurs dont l'importance n'est plus à démontrer, soit les priorités gouvernementales, "le Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP", ainsi que la situation économique du Québec.

Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation des adultes et dans celui de la formation professionnelle, nous tenions à conserver la plus grande marge de manoeuvre possible puisque les décisions sur les orientations ne sont pas encore arrêtées.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons voulu insis-

ter sur quelques mesures propres à rendre les collèges plus responsables devant la collectivité, même si, dans certains cas, il fallait regagner le terrain déjà concédé. C'est ainsi que la gestion pédagogique dans les collèges est devenue un enjeu important.

Dans la même perspective de responsabilité d'un service public, il allait de soi qu'un collège puisse faire réviser les notes d'étudiants par des comités de professeurs dans les cas -heureusement rares- de corrections de qualité douteuse. De même, on souhaitait repenser le processus de sélection des professeurs pour que le collège ait vraiment la décision finale.

La sécurité d'emploi était déjà garantie à tout le personnel permanent mais elle s'accompagnait de l'obligation de déménager dans une autre région selon les aléas des variations de la clientèle scolaire. Pour limiter les effets négatifs de ces fluctuations, nous étions prêts à limiter les changements d'employeurs dans une zone définie pour chacun des collèges. Bien plus, nous étions prêts à offrir des primes d'incitation aux déplacements volontaires.

Pour l'ensemble des conventions, des modifications s'imposaient quant aux possibilités d'affecter le personnel en surplus. Nous estimions que la sécurité d'emploi du per-

sonnel excédentaire devait rendre plus facile l'utilisation du personnel selon des horaires et des tâches qui répondent au mieux aux besoins de la clientèle jeune et adulte.

Les droits parentaux ont aussi occupé une place importante dans nos préoccupations. Le pourcentage élevé de femmes employées dans le secteur de l'Education justifiait l'adoption de politiques qui sont autant des mesures sociales que des conditions de travail.

Quant aux salaires, la volonté du gouvernement était très nette: être un employeur qui paye selon les conditions du marché et qui, par conséquent, n'a pas à être l'employeur qui paye le mieux. Nos offres monétaires devaient donc refléter l'état du marché. De plus, la protection du pouvoir d'achat devait signifier autre chose que l'indexation pure et simple au coût de la vie, puisque les augmentations statutaires annuelles -changement d'échelons et d'échelles- apportaient déjà une protection au moins partielle.

Tels étaient donc, en bref, les principaux objectifs que nous voulions atteindre par les négociations avec les syndiqués des CEGEP.

Le déroulement de la négociation

Dès le 19 mars 1979, soit trois mois et demi avant l'expiration des conventions, le Comité patronal de négociation des collèges déposait à tous les groupements de syndicats les premières offres patronales. Un dépôt si hâtif des offres créait un précédent qu'il vaut la peine de souligner.

Les demandes syndicales, quant à elles, respectaient la démarche traditionnelle qui consiste à limiter sur à peu près tous les fronts les pouvoirs de l'employeur et à le laisser démuni des moyens normaux de gestion. Même quelque peu exagérée, cette affirmation donne une bonne idée des revendications syndicales et explique assez que les parties n'aient pas fait grand progrès durant les premiers mois.

De juin à octobre 1979, nous avons multiplié nos tentatives d'amener la partie syndicale à retirer ses demandes les moins sérieuses. Nous avons dû bousculer nos propres "négocrates" pour tenter de sortir des ornières où s'enlisaient les négociations qualifiées de classiques.

Vous vous souviendrez sans doute que pour activer les échanges entre les parties, nous avons déposé, le 21 novembre 1979, de nouvelles offres consolidées tant sur le plan

monétaire que sur le plan normatif. Le gouvernement estimait ces offres suffisamment réalistes pour exiger, par la Loi 62, qu'elles soient soumises aux votes des syndiqués. Seuls deux des sept groupes en négociation dans les CEGEP ont fait des ententes avant le vote et les ont respectées; ailleurs, ce furent des votes négatifs même si l'essentiel des clauses monétaires était réglé. Notre rêve de signer toutes les conventions avant Noël venait de s'écrouler!

Puisque les questions monétaires étaient à peu près réglées, c'était surtout les clauses normatives qui devenaient les enjeux. La plupart de ces clauses se rapportent à la vie quotidienne des collèges, soit des domaines où les premiers employeurs que sont les collèges ont un rôle de premier plan à jouer. Cette troisième phase de la négociation risquait donc d'opposer les deux partenaires patronaux.

Grâce au fonctionnement particulièrement efficace du Comité patronal, grâce aussi aux relations soutenues avec la Fédération des CEGEP, on a pu réduire au minimum les points de désaccord et régler l'ensemble des conventions de façon satisfaisante pour les collèges et pour le gouvernement.

Le 27 mai dernier avaient lieu les signatures des dernières ententes nationales avec le personnel des CEGEP. Dès que les formalités des signatures locales auront été com-

plétées, tout le personnel des CEGEP aura une nouvelle convention collective.

Les résultats

Bien qu'il soit encore très tôt pour dresser un bilan précis des négociations, on peut déjà en dégager des éléments importants.

Je commencerai par les aspects négatifs. Au premier chef, je déplore qu'encore une fois, des grèves aient paralysé les activités normales de la moitié des CEGEP. En effet, la majorité des syndicats d'employés de soutien affiliés à la C.S.N. a décidé de recourir à la grève pour appuyer ses revendications; quelques jours plus tard, six syndicats d'enseignants affiliés à la C.E.Q. faisaient de même; des groupes de professionnels ont emboîté le pas. On s'est retrouvé avec ving-huit CEGEP fermés alors que la majorité des enseignants ne se trouvait pas en grève. Dans ces collèges, on a remanié le calendrier scolaire pour limiter les dégâts, mais on s'est refusé à faire un simulacre de récupération qui n'aurait berné personne.

J'ai fait état des objectifs que nous voulions atteindre; je vous indique maintenant dans quelle mesure nous y sommes parvenus:

- On a accordé la sécurité d'emploi de zone à tout le personnel des collèges. Ainsi, ce personnel pourra changer de collège à la suite des variations de la clientèle étudiante, mais il n'aura pas à déménager. En contrepartie, on a assoupli les règles d'affectation du personnel en surplus de manière à rendre de meilleurs services aux adultes. Ainsi donc, le personnel de soutien, les professionnels non enseignants et les enseignants n'auront plus à craindre des déplacements d'un bout à l'autre du Québec parce que la clientèle scolaire d'un endroit baisse alors qu'elle augmente ailleurs.

- D'autres mesures ont été introduites afin d'éviter le déplacement du personnel. Ainsi, le personnel enseignant pourra demeurer à son collège dans la mesure où les trois quarts d'une charge d'enseignement seront disponibles; de plus, plusieurs charges pourront être groupées pour n'en former qu'une. Dans le cas du personnel professionnel et des employés de soutien, on a donné de meilleures garanties de stabilité d'emploi, comme les motifs de mise en disponibilité, le plan d'effectif et de nouvelles dates de mise en disponibilité.

- Les droits parentaux ont été considérablement améliorés par l'introduction d'un congé de maternité à plein salaire de

vingt semaines; ce congé peut être prolongé sans solde durant deux ans. Des bénéfices sont aussi accordés dans les cas d'adoption.

- Dans le domaine de la gestion pédagogique, trois changements méritent d'être signalés:

  - les départements auront désormais un seul responsable;
  - les comités de sélection de professeurs devront faire rapport sur les critères pédagogiques et professionnels utilisés;
  - les collèges pourront exiger des révisions de notes des étudiants.

- Le perfectionnement a fait l'objet d'une attention particulière pour le personnel professionnel et pour les employés de soutien. Dans le premier cas, en plus de majorer les sommes attribuées localement, on a constitué un fonds pour l'ensemble du réseau; dans le deuxième cas, on a garanti, pour la première fois, des sommes d'argent à chaque collège.

- Pour assurer plus de continuité dans le secteur de l'éducation des adultes, on a augmenté de quarante le nombre de professeurs à temps complet.

- Nous avons amélioré la tâche des enseignants de quelques programmes professionnels très spécialisés, ainsi que celle des responsables de la coordination des départements d'enseignement professionnel comportant des stages ou des ateliers. Ces deux mesures créent cinquante nouveaux postes.

- Nous avons garanti aux enseignants que les règles de formation de groupes d'étudiants seraient améliorées et que leurs tâches ne seraient pas augmentées durant la convention.

- Les conditions salariales respectent les objectifs du gouvernement et rejoignent la demande syndicale d'un salaire hebdomadaire minimum de $ 265,00 en fin de convention. Pour la première année de la convention, la masse salariale connaîtra une augmentation de 10,65%; en 1980-1981, de 10,20%; en 1981-1982, de 12,35%. Ces chiffres sont calculés en supposant constant l'effectif étudiant et en prévoyant que l'indice des prix à la consommation augmentera de 8,5% annuellement.

Voilà donc l'exposé sommaire que je voulais présenter à cette commission. J'estime que les conventions collectives négociées cette année sont satisfaisantes pour les deux parties. Nous n'avons pas atteint tous les objectifs souhaitables. Comme négocier c'est échanger, nous avons fait les meilleurs compromis nécessaires aux ententes avec chaque groupe de syndiqués.

L'enseignement universitaire

Au chapitre de l'enseignement supérieur, je voudrais maintenant vous donner un aperçu des grandes orientations que nous entendons mettre de l'avant au cours de l'année 1980-1981. Mais avant cela, il serait utile de rappeler quel a été le contexte général de ce niveau d'enseignement en 1979-1980.

L'année 1979-1980 a été en quelque sorte l'année des grandes réflexions sur l'enseignement supérieur et sur la recherche scientifique. La Commission d'étude sur les universités a en effet publié ses rapports en juin 1979, à la suite des travaux et des consultations qu'elle avait menés depuis sa création en 1977. Ces rapports ont traité de multiples questions comme l'organisation et la planification du réseau, le financement des universités, l'accessibilité, la qualité de la formation, les missions universitaires, pour ne nommer que les principales. Les universités ont présenté par la suite des commentaires sur le contenu de ces rapports et le Conseil des universités nous a adressé récemment un avis relatif à trois de ces rapports: rapports préparés respectivement par le Comité de coordination, le Comité d'étude sur l'université et la société québécoise, le Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire. Dans cet avis, le Conseil a également dégagé des perspectives de développement du réseau universitaire pour les années 80.

Par ailleurs, le Livre vert sur la recherche scientifique a été soumis à une vaste consultation à la fois du milieu

universitaire et de mon ministère, ce qui nous a permis de faire le point sur la problématique de la recherche universitaire et de transmettre un mémoire à mon collègue, le ministre d'Etat au développement culturel. Depuis ce temps, le gouvernement a autorisé la parution du "Livre blanc sur la recherche scientifique".

Orientations majeures pour 1980-1981

Suite à cet effort de réflexion et de consultation sur l'évolution du monde universitaire, l'année 1980-1981 sera donc celle d'énoncés de politiques et de plans d'action sur l'enseignement supérieur et la formation du personnel de l'enseignement.

Nous nous proposons donc de déposer, dès l'automne prochain, un projet de plan d'action à l'endroit des universités. Tout en s'appuyant sur le maintien de l'automonie de gestion des universités et le respect de la liberté académique du professeur et du chercheur, mais aussi sur la nécessaire coordination d'un réseau décentralisé d'établissements soutenus financièrement par l'Etat, ce plan traitera des objets et de la nature des actions gouvernementales dans le domaine universitaire, notamment de l'accessibilité et de la démocratisation, des missions de l'université, du support à l'enseignement et à la recherche, du financement, de la syndicalisation dans les uni-

versités, des systèmes d'information et des indicateurs de performance, du partage des responsabilités entre les différents intervenants, du rayonnement international des universités québécoises.

Pour sa part la formation des maîtres sera au coeur d'une politique qui intéressera tous les personnels oeuvrant dans les établissements scolaires, et qui fera l'objet d'une consultation auprès de tous les milieux concernés en cours d'année. Plus spécialement, il y aura révision de l'ensemble des activités de formation pratique dispensées par les universités aux maîtres en formation et révision des programmes de formation des spécialistes de l'enseignement des arts, des langues secondes et d'éducation physique. Les efforts pour améliorer la qualité des enseignements supérieurs offerts aux maîtres de français en exercice et aux maîtres du secondaire professionnel seront poursuivis, cependant que des documents d'orientation sur la formation des maîtres du secondaire général et sur la formation des maîtres spécialisés en adaptation scolaire seront élaborés.

Sur le plan de la recherche universitaire, le ministère s'emploiera tout particulièrement à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures prévues dans le tout nouveau Livre blanc sur la recherche scientifique.

Préoccupations particulières en 1980-1981

Les orientations majeures dont je viens de vous faire part concernant l'évolution du réseau universitaire ne doivent pas nous faire ignorer d'autres préoccupations particulières, importantes elles aussi, relativement aux programmes d'action sectoriels ou à la gestion plus quotidienne du réseau universitaire.

L'accessibilité et la démocratisation

Je pense en premier lieu à la délicate question de l'accessibilité aux études universitaires et à leur plus grande démocratisation.

Le réaménagement en profondeur des études collégiales et universitaires, la régionalisation des services éducatifs, l'important soutien financier de l'Etat aux universités, de même que les efforts de ces dernières pour s'adapter aux rapides changements scolaires et sociaux, ont largement contribué, au cours des quinze dernières années, à l'accroissement assez spectaculaire des taux de fréquentation scolaire au niveau universitaire. Les besoins grandissants de renouvellement des connaissances et les besoins de rattrapage chez une population adulte moins scolarisée ont également provoqué le développement très rapide des clientèles à temps partiel. Le taux de diplômes universitaires décernés en proportion de la population des 20 à 29 ans est passé de 1,96% en

1971-1972 à 2,81% en 1978, réduisant de moitié l'écart du Québec par rapport à l'Ontario. Enfin, fait à signaler, l'accès des femmes à l'université s'est accru considérablement: l'importance des inscriptions à temps plein est en effet passée de 12% en 1962 à 45% en 1978.

Il reste cependant des progrès à accomplir. En effet, si l'objectif de l'accroissement global de la scolarité des Québécois est en voie de se réaliser, celui de la démocratisation de l'université est à poursuivre, de sorte qu'il faudra maintenir notre effort financier en ce domaine. Toutefois, je tiens à souligner fortement qu'une politique d'accessibilité aux études universitaires n'est pas qu'une politique de subvention à la croissance des établissements. Il faudra aussi multiplier les actions sélectives et les actions d'incitation pour y réaliser de nets progrès: adaptation et ouverture des programmes universitaires aux diplômés du secteur professionnel, aide financière aux étudiants les plus démunis, meilleure information scolaire et professionnelle aux étudiants du collégial et du secondaire. Une politique d'accessibilité aux études universitaires s'adresse donc surtout aux niveaux secondaire et collégial, car c'est à l'école et au collège que l'étudiant fait des choix scolaires et professionnels significatifs pour son avenir.

La coordination et le développement des programmes

En second lieu, nous accorderons une attention toute

spéciale au renforcement de la coordination et à la plus grande rationalisation du développement des programmes. En ce domaine, je tiens à mentionner que l'apport du Conseil des universités nous a été, et nous sera encore cette année, des plus précieux. Le Conseil des universités poursuivra en effet une démarche qui consiste à effectuer d'abord des études dans un certain nombre de secteurs restreints de l'enseignement universitaire et à formuler ensuite au ministère, sur la base de ces études, des recommandations et des avis relatifs au développement des programmes concernés. C'est ainsi que le Conseil nous a émis, l'an dernier, des avis concernant les secteurs de la toxicologie, de l'informatique, de la nutrition, des sciences politiques, de la géologie et du génie géologique. Ces opérations mini-sectorielles se poursuivront cette année en spécialités médicales et en travail social, et j'ai moi-même demandé au Conseil de les appliquer également aux programmes de spécialité en médecine dentaire, de même qu'à la gériatrie et à la gérontologie.

A partir de ces travaux du Conseil et des autres études faites par le ministère, nous serons, dans un plus grand nombre de domaines de l'enseignement universitaire, en mesure de prendre position et de définir de meilleures stratégies d'intervention et de développement, en concertation avec nos partenaires du réseau universitaire. Il y a là un partage efficace de la fonction de planification dans un domaine important; nous entendons soutenir concrètement les initiatives de cet ordre.

Les systèmes d'information

Une autre question importante en 1980-1981 a trait à la nécessité d'obtenir l'information nécessaire à la gestion du réseau et de permettre aux universités de rendre compte des sommes qui leur sont allouées.

En accord avec plusieurs des recommandations de la Commission d'étude sur les universités, avec ce que j'ai annoncé à la suite du dépôt des rapports de cette commission et avec les recommandations du Conseil des universités sur la vérification et la reddition des comptes, il nous incombe dès cette année de mettre en place, en collaboration avec nos partenaires du réseau, des mécanismes d'information de gestion, notamment ceux touchant les clientèles et les personnels, et des mécanismes de vérification des informations utilisées pour le financement. Le principe d'autonomie de gestion et celui de la responsabilité en regard de la collectivité impliquent que les universités rendent compte de l'utilisation des ressources qui leur sont confiées.

Les bourses d'excellence

Je voudrais également dire un mot du programme de bourses de l'enseignement supérieur. Ce programme, dont le critère premier est l'excellence des candidats, touche toutes les disciplines universitaires et vise essentiellement à fa-

voriser l'excellence dans tous les domaines de la vie intellectuelle. Bien qu'au-delà de 10 000 bourses aient été accordées en 1979-1980 si l'on considère les boursiers à temps plein et les boursiers à temps partiel, il n'en reste pas moins que les catégories d'études dont nous entendons particulièrement faire la promotion sont celles de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat. Aussi, nous entendons ajouter un supplément d'un demi-million de dollars au programme de bourses d'excellence en 1980-1981 pour majorer les bourses de maîtrise de $ 4 000 à $ 4 500, les bourses de doctorat de $ 6 000 à $ 6 500, et celles de post-doctorat de $ 9 000 à $ 10 000. Par ailleurs, la conception de ce programme de bourses et ses priorités seront revues cette année à la lumière du "Livre blanc sur la recherche scientifique" et du rapport du Comité d'orientation du programme de bourses.

Le financement des universités en 1980-1981

Le niveau global des ressources consacrées aux subventions de fonctionnement des universités pour 1980-1981 s'élève à $ 762,7 millions et représente un taux de croissance de 13,5%. L'évaluation du niveau de ressources ainsi consenties aux universités peut être faite à partir de quatre (4) types d'indicateurs permettant une comparaison avec l'Ontario: l'effort financier de la société québécoise, les taux de fréquentation et de scolarisation universitaires, le coût par étudiant

et la situation financière des universités. On peut ainsi constater que:

- la société québécoise consacrera 28% plus de ressources par personne âgée de 18-29 ans qu'en Ontario;
- le taux de fréquentation universitaire québécois sera de 25% plus élevé au Québec qu'en Ontario;
- malgré ce fait, le niveau de scolarisation de l'ensemble de la population québécoise demeurera encore inférieur à celui de la province voisine;
- le coût par étudiant est légèrement plus élevé au Québec qu'en Ontario;
- la situation financière des universités au 31 mai 1979 permet de constater que l'ensemble du réseau montre un excédent des revenus sur les dépenses.

Les principes généraux du financement des universités, établis en 1979-1980, sont maintenus. Les subventions aux universités sont donc établies dès le début de l'année de façon définitive et ne sont pas sujettes à recomptage; les dépenses admissibles des universités sont ajustées à partir du taux moyen de variation des clientèles des trois (3) dernières années réelles connues, selon la même gradation que l'an dernier.

Une somme de $ 17 430 000, représentant 68% du taux de croissance des clientèles prévu par les universités, sera répar-

tie entre les établissements pour tenir compte de l'augmentation du bassin démographique et de l'augmentation du taux de fréquentation.

D'autres nouveautés importantes dans le financement des universités sont à signaler en 1980-1981:

- les subventions réservées au financement du programme de Formation de chercheurs et d'action concertée seront augmentées de 18% ($ 2 millions);
- $ 1 300 000 sera réservé cette année aux différents volets du fonds de développement pédagogique;
- $ 2 millions seront consentis à l'Université du Québec, spécifiquement pour tenir compte du caractère périphérique de certaines de ses constituantes.

Enfin, la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Education disposera en 1980-1981 de $ 3 048 300, ses crédits augmentant par là de 10,2% par rapport à ceux de l'an dernier. Cette augmentation est, à toute fin pratique, attribuable à l'évolution des traitements.

L'éducation des adultes

Les orientations générales en éducation des adultes

Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement vient de créer, il y a quelques semaines à peine, une Commission d'étude sur la formation professionnelle et sur la formation socio-culturelle des adultes. Le mandat de cette Commission est très large et il est pour nous d'une extrême importance: la Commission effectuera en effet des recherches sur la formation professionnelle, le recyclage et le perfectionnement des travailleurs dans les établissements scolaires, dans l'industrie, dans les syndicats et dans les ordres professionnels.

De plus, la Commission étudiera le partage des responsabilités entre ministères et établissements en matière d'aide financière et d'enseignement professionnel, et elle se penchera également sur l'éducation culturelle et la promotion de la collectivité. Je tiens à souligner que le ministère de l'Education participera d'une manière très active en 1980-1981 aux travaux de cette Commission dont l'exécution du mandat sera sous la surveillance d'un comité interministériel composé des ministres du Développement social, du Travail et de l'Education, et présidé par le ministre d'Etat au Développement culturel.

La Commission doit présenter son rapport en juin 1981. Tout en visant à définir une politique qui réunira les impératifs de l'éducation, du développement culturel, du développement social et du développement économique, nous comptons résoudre les multiples problèmes que posent présentement le manque d'harmonisation, le chevauchement et le double emploi entre le monde de l'éducation et celui du travail.

L'éducation des adultes est, vous le savez, un domaine où les services qui sont offerts à la population sont déterminés par de nombreux facteurs qui découlent de politiques gouvernementales, d'orientations ministérielles et de l'évolution des besoins de ceux auxquels ils s'adressent.

Cela explique en grande partie la diversité de ses services et le grand nombre d'organismes qui les offrent.

Le portrait des réalisations de l'année 1979-1980 reflète bien cette caractéristique permanente. En formation générale, en éducation populaire ainsi qu'en formation professionnelle, les établissements scolaires et les organismes se sont efforcés de satisfaire le plus grand nombre de besoins de formation exprimés. Les services offerts sont très variés: information, accueil et référence, orientation, évaluation de dossiers et reconnaissance des acquis de formation, évaluation des apprentissages, préparation de profils et de

plans de formation, formation proprement dite selon diverses formules (cours, ateliers d'apprentissage, démarches individuelles assistées, animation communautaire et support à l'action communautaire...).

Je ne saurais faire ici une revue exhaustive de tous les volets de l'éducation des adultes, mais j'attirerai plutôt votre attention sur un certain nombre de points qui me paraissent plus importants dans l'évolution de ce secteur.

La formation de la main-d'oeuvre québécoise

J'indiquais, l'an dernier, qu'il y avait chez nous une impérieuse nécessité de mettre au point un programme de formation de la main-d'oeuvre québécoise propre à satisfaire les véritables besoins du Québec en ce domaine. J'indiquais également que nous comptions accélérer les travaux entrepris à cet effet en collaboration avec le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et celle du Comité ministériel permanent du développement social.

De fait, des travaux importants se sont effectués en 1979-1980. Tous les éléments devant être contenus dans un programme de formation de la main-d'oeuvre québécoise ont été identifiés et traités.

Ce que nous appelons des portraits de secteurs ont été tracés et nous avons conçu des modèles d'intervention pour certains de ces secteurs.

Pour l'année 1980-1981, nous entendons procéder à un agencement entre le Programme de la formation de la main-d'oeuvre québécoise et la politique de formation professionnelle des jeunes sur laquelle le ministère de l'Education vient de compléter une première phase de consultation au cours du mois de mai.

Nous entendons également consulter tous ceux qui sont impliqués dans le développement de ce Programme de la formation de la main-d'oeuvre.

La formation économique

Dans le domaine de la formation générale préparatoire à la formation professionnelle des adultes, faut-il le rappeler encore, l'action du Québec est fortement tributaire des initiatives du Gouvernement fédéral par le Programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne (PFMC). Dans le cadre de ce programme, nous nous efforcerons de maintenir les offres de services nécessaires pour satisfaire les divers besoins exprimés.

Du côté québécois, des efforts particuliers seront faits afin d'augmenter substantiellement le nombre de commanditaires (ministères québécois et autres organismes). Ceci nous permettra de développer la formation professionnelle dans une dépendance moins prononcée vis-à-vis les budgets et les organismes impliqués dans la gestion du Programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne. Enfin, les budgets affectés au programme de formation de la main-d'oeuvre québécoise seront substantiellement augmentés. Nos objectifs spécifiques pour 1980-1981 viseront la formation dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail, de l'économie d'énergie, de l'agriculture et de l'environnement.

De plus, le ministère de l'Education tentera d'en arriver à une entente sur les services de préformation avec le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

La formation générale et socio-culturelle

C'est du côté de la formation générale et socio-culturelle que nous fournirons un effort particulier en 1980-1981. Les programmes d'activités seront orientés vers les milieux économiquement faibles et certaines autres clientèles prioritaires. A titre d'exemple, le plan de développement en alphabétisation sera mis en oeuvre auprès de commissions scolaires et d'organismes privés. Les cours de langues secondes

prendront encore plus d'ampleur et les budgets spéciaux qui leur sont affectés seront doublés. Les rapports avec Radio-Québec seront intensifiés dans le double but d'utiliser encore plus certaines productions audiovisuelles en éducation des adultes et d'être davantage présent dans la programmation de Radio-Québec. Suivant un certain nombre de priorités gouvernementales, de nouveaux programmes seront expérimentés portant sur la condition féminine, l'environnement, la vie économique québécoise, l'alimentation et la nutrition, la participation des citoyens à la vie scolaire. Nous ferons également un début d'intervention en formation générale à l'intention des handicapés.

Consolidation de l'éducation des adultes au sein du ministère

En 1979-1980, nous avons procédé à la réorganisation administrative de la Direction générale de l'éducation des adultes au sein du ministère même.

En 1980-1981, nous poursuivrons les actions amorcées en 1979-1980 afin d'améliorer la gestion interne de cette direction en regard des fonctions de planification et d'organisation. Nous voulons aussi accentuer les relations avec les groupements représentatifs des intervenants en éducation des adultes.

Évolution de l'éducation des adultes

Je ne saurais terminer cette revue de l'éducation des adultes sans faire un rapide tour d'horizon des organismes, des clientèles et des crédits en cause.

Je rappelle d'abord que l'éducation des adultes ne constitue pas un réseau d'enseignement comme tel. Il s'agit plutôt d'un ensemble très varié de services organisés à même les réseaux existants et auprès de certains organismes. Ainsi, il y a un Service de l'éducation des adultes dans 79 commissions scolaires et dans chacun des 46 établissements publics d'enseignement collégial. De plus, il faut considérer les activités de formation de 317 organismes volontaires d'éducation populaire, de cinq syndicats et de cinq institutions spécialisées, et tenir compte des industries participant au programme de formation en milieu de travail.

Nous prévoyons ainsi offrir, en 1980-1981, une gamme d'activités correspondant à environ 573 307 inscriptions, soit 518 468 dans les commissions scolaires, 51 772 dans les CEGEP et 3 067 dans les institutions spécialisées.

En ce qui concerne les crédits nécessaires au développement de l'éducation des adultes, une somme de plus de $153 millions sera requise, laquelle représentera une augmentation de 10,5% par rapport à l'an dernier. Ce montant comprend un peu plus de $6,5 millions nécessaires au fonctionnement de la Direction générale de l'éducation des adultes, le reste se partageant de la manière suivante:

- environ 27%, soit à peu près $39,6 millions, en formation générale et socio-culturelle;

- environ 44%, soit à peu près $65,0 millions, en formation professionnelle;

- environ 29%, soit à peu près $42,0 millions, en soutien à la formation. Par soutien à la formation, nous entendons un ensemble d'activités touchant la gestion des services, l'expérimentation de divers modèles pédagogiques, la formation et le perfectionnement des formateurs, la coordination régionale et la promotion, le développement et l'implantation des programmes, les examens et la recherche.

L'amélioration de l'accessibilité

Dans un secteur comme celui de l'éducation des adultes où les services sont variés et visent à répondre à

des besoins très spécifiques, il est normal de connaître une croissance accélérée des demandes de services de la part d'individus et d'entreprises.

Bien que les ressources soient limitées et que, dans la pratique, nous ne puissions satisfaire à tous les projets éducatifs et à toutes les demandes de prestations, nous réussissons toutefois à atteindre un niveau assez élevé d'accessibilité des services à la population adulte si l'on considère que le total des inscriptions en formation générale, socio-culturelle et professionnelle approchera les 575 000 en 1980-1981.

Pour concrétiser notre volonté de poursuivre dans cette direction, la gratuité scolaire dans les collèges, déjà acquise pour les adultes inscrits à temps plein, a été étendue, en 1979-1980, aux étudiants adultes à temps partiel qui s'inscrivent dans certaines spécialités professionnelles. Nous étendrons cette mesure à un plus grand nombre de spécialités en 1980-1981.

L'aide financière aux étudiants

L'an dernier, au moment d'aborder avec vous la défense des crédits du programme d'aide financière aux étudiants, je signalais que devant des revendications étudiantes, nous nous proposions d'adopter cinq mesures nouvelles en 1979-1980 pour améliorer le régime d'aide financière aux étudiants:

- tenir compte davantage du chômage d'été chez les étudiants;
- modifier le mode de remboursement des prêts pour les diplômés qui se retrouvent en chômage à la fin de leurs études;
- augmenter la part relative de l'aide aux étudiants sous forme de bourses;
- diminuer la contribution requise des parents et augmenter les allocations de subsistance pour tous les étudiants;
- augmenter le maximum de la bourse pour les étudiants qui ont la charge d'une famille monoparentale.

Je suis heureux d'affirmer que toutes ces mesures ont été presque toutes appliquées, à l'exception de celle ayant trait au mode de remboursement des prêts chez les diplômés qui se trouvent en chômage à la fin de leurs études. Il reste là en effet une décision gouvernementale à prendre, après l'examen attentif des hypothèses déjà avancées et des conséquences financières qui les accompagnent.

Adaptation du régime d'aide financière

Au chapitre des efforts que nous fournissons pour améliorer continuellement l'accessibilité financière aux études, je tiens d'abord à signaler que l'an dernier, les dépenses de l'étudiant servant au calcul de l'aide financière ont été indexées au coût de la vie. Nous maintiendrons cette pratique encore cette année.

En second lieu, le montant du coût du maintien de l'unité familiale de base inclus dans le calcul de la contribution des parents a été porté en 1979-1980 de $ 6 200 à $ 6 800. Je vous informe que ce montant sera encore haussé l'an prochain et qu'il passera de $ 6 800 à $ 7 350.

Quant à la contribution personnelle minimale exigée de l'étudiant qui a été en chômage durant l'été, elle a été réduite de 50% à 40% du revenu normalisé qu'il aurait gagné s'il s'était trouvé un emploi. Parallèlement, le montant maximum des bourses aux étudiants chefs de famille monoparentale a été porté à $ 8 000.

Autre réalisation importante à signaler, la moitié de l'écart de $ 3,40 entre le montant des dépenses personnelles hebdomadaires accordées à l'étudiant de niveau collégial et celui accordé à l'étudiant de niveau universitaire a été

abolie, ce qui a entraîné l'émission de 1 364 certificats de prêts additionnels et l'émission de plus de 25 934 bourses additionnelles. Nous disposerons cette année des crédits nécessaires pour abolir la seconde moitié de cet écart et compléter ainsi cette mesure visant à reconnaître aux étudiants de niveau collégial un montant de dépenses personnelles égal à celui des étudiants de niveau universitaire.

Enfin, l'effort gouvernemental entrepris depuis quelque temps et visant à augmenter la part relative de l'aide financière sous forme de bourses s'est traduit l'an dernier par une limitation à 6,5% du taux d'indexation du montant maximum des prêts, au moment où cette indexation aurait dû être de 10,1%.

Ouverture plus grande du régime d'aide financière

Il faut bien se rappeler que notre régime d'aide financière est, avec tous les volets qu'il comporte, essentiellement axé sur l'objectif d'accessibilité à tous les niveaux d'enseignement. Il vise notamment à prévenir l'abandon des études dans le cas des étudiants éprouvant des difficultés financières. Il vient s'ajouter à d'autres mesures plus générales telles que la gratuité de l'enseignement primaire, secondaire et collégial ou le gel des droits de scolarité à l'université.

La conjoncture est favorable, me semble-t-il, à un retour sur cet objectif de l'aide financière puisque nous assistons actuellement, selon les niveaux d'enseignement, à une certaine stabilisation ou même à une légère décroissance de nos clientèles, en même temps que la proportion d'étudiants faisant une demande d'aide financière a elle-même tendance à se stabiliser. L'année 1980-1981 sera donc une année durant laquelle nous chercherons, plus qu'auparavant encore, à "ouvrir" l'aide financière aux individus qui en ont le plus besoin et à raffiner notre régime par des mesures plus sélectives.

Nous avons déjà ouvert la voie en ce sens comme vous pouvez le constater en considérant les mesures introduites l'an dernier, et nous irons encore plus avant cette année. Par exemple, nous élèverons de $ 500 la limite maximale d'une bourse accordée au collégial et à l'universitaire: de cette manière, les étudiants les moins favorisés pourront bénéficier de l'aide financière à laquelle ils ont réellement droit.

Autre initiative importante à mentionner dans la suite du Projet gouvernemental à l'endroit des CEGEP, un nouveau programme de bourses a été élaboré et lancé pour inciter les étudiants de niveau secondaire professionnel à s'inscrire à certaines options professionnelles au collégial. Tout en répondant aux besoins de certains secteurs d'emploi, ce pro-

gramme qui sera implanté dès l'automne prochain, favorisera la poursuite d'études collégiales chez des individus qui autrement auraient quitté leurs études au sortir du secondaire.

Au cours de l'année 1980-1981, nous explorerons, en collaboration avec l'Office des handicapés, de nouveaux champs pour aider les adultes handicapés à mieux s'intégrer socialement ou professionnellement.

Aide financière aux étudiants étrangers

Un mot seulement sur l'aide financière aux étudiants étrangers pour dire que la politique gouvernementale à l'égard de ces étudiants inscrits dans les collèges et les universités a été lancée et mise en oeuvre en 1979-1980. Elle a comporté, parallèlement à la hausse des droits de scolarité pour l'ensemble de ces étudiants, l'offre de bourses à divers pays et la création du Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers chargé d'élaborer et d'administrer des programmes d'aide financière, d'accueil, d'encadrement et d'information.

Etant donné la réussite de ce programme et le bon accueil qu'il a reçu, nous lui donnerons en 1980-1981 une impulsion nouvelle: au total, 62 bourses complètes et 32 bourses partielles seront offertes à 28 pays différents, pour un montant possible de $ 685 000. De plus, l'implantation se

fera dès cette année des services d'accueil et d'encadrement de ces étudiants étrangers.

Programme spécial de dépannage

Avant de vous donner un aperçu plus quantitatif de l'aide financière aux étudiants pour 1980-1981, je ne peux négliger de rappeler que les difficultés qui se sont présentées en matière de relations de travail l'automne dernier ont eu des conséquences sur l'administration de l'aide financière et ont plus particulièrement perturbé l'attribution de cette aide aux étudiants. Pour obvier à l'impossibilité d'émettre les certificats de prêts, nous avons, à la mi-septembre, mis sur pied un fonds de dépannage administré par les responsables de l'aide financière dans les établissements d'enseignement, les fonds provenant des établissements eux-mêmes ou des institutions de crédit. Selon ce procédé, mon ministère a garanti le capital des sommes avancées aux étudiants et payé les intérêts correspondants. Au niveau collégial, 12 000 étudiants se sont prévalus de ces fonds, alors qu'au niveau universitaire ils étaient près de 10 000.

A la mi-novembre, les certificats ont pu être émis à la très grande majorité des étudiants et cet envoi a été suivi d'un premier versement de bourses à 15 300 étudiants du col-

légial et à 13 200 étudiants de l'université. A la fin du mois de janvier et au début de mars, le solde de l'aide financière sous forme de bourses a pu être enfin versé aux étudiants concernés.

Importance de l'aide financière

Les clientèles scolaires qui bénéficient de l'aide financière aux étudiants sont fort diversifiées. En 1980-1981, 192 bourses seront accordées à des étudiants handicapés du primaire et du secondaire, pour un montant de $ 281 200. Au niveau collégial, le montant des 35 747 prêts dépassera les $ 27 millions et celui des 25 102 bourses sera de près de $ 42 millions. Au niveau universitaire, les montants des 36 110 prêts et celui des 25 637 bourses dépasseront chacun les $ 42 millions. Quant aux bourses de l'enseignement supérieur dont j'ai déjà traité au chapitre sur l'enseignement universitaire, aux bourses en techniques professionnelles et aux bourses aux étudiants étrangers, elle toucheront plus de 11 000 individus et représenteront plus de $ 9 millions en 1980-1981.

Cette aide financière aux étudiants se traduira en 1980-1981 par des crédits de l'ordre de $ 109 millions, ce qui représente une augmentation de 11,2% par rapport à l'an dernier. Quant au Service des prêts et bourses du ministère,

les crédits nécessaires à son fonctionnement seront de $ 3 270 800, l'augmentation de 7,1% étant attribuable aux trois quarts à la prise en charge du nouveau Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers.

L'enseignement privé

Avant d'aborder les crédits de l'enseignement privé je désirerais brosser à grand trait l'évolution récente des clientèles et des institutions de ce réseau.

Évolution des clientèles et des institutions

Depuis quelques années déjà, le gouvernement a tenté de situer la place des institutions privées en complémentarité avec le secteur public. C'est pourquoi nous avons incité les établissements d'enseignement privé à ne pas concurrencer le réseau public par des politiques d'admission élargies.

De fait, depuis trois ans, on assiste à une stabilisation presque totale des clientèles de l'enseignement privé. Entre 1978-1979 et 1979-1980, les clientèles totales de l'enseignement privé n'ont connu qu'une légère augmentation de 1,5%, augmentation qui respecte le principe de complémentarité. Les principaux facteurs de cette évolution tiennent aux deux phénomènes suivants:

- au niveau primaire, avec une augmentation de 6,4%, on retrouve 578 élèves de plus en 1979-1980 qu'en 1978-1979. Cette hausse de la clientèle est presque totalement causée par les 525 élèves de 6e année des écoles juives, qui

en 1978-1979, étaient inscrits au budget des commissions scolaires en vertu du régime des institutions associées et qui, en 1979-1980, émargent au budget de l'enseignement privé. L'entente sur le programme de francisation, élaborée en 1974 et comportant l'intégration d'un niveau par année au secteur public, se termine donc en 1979-1980;

- augmentation de 57 élèves, en difficulté d'adaptation et d'apprentissage subventionnés selon la loi de l'enseignement privé, soit 22,4%. Il faut noter que même si en 1979-1980 la loi de l'enseignement privé permettait d'inscrire directement 312 élèves dits "inadaptés" dans les institutions privées, celles-ci recevaient en plus 1 184 autres enfants de cette catégorie en vertu d'ententes avec les commissions scolaires. Puisque ces commissions scolaires ne pouvaient fournir à ces élèves des services adéquats, elles ont jugé bon d'inscrire les élèves inadaptés de leur territoire à des institutions privées en subventionnant tous les frais d'enseignement.

Pour les autres clientèles, celles qui forment de fait la presque totalité de la clientèle des institutions privées, on ne note que de minimes augmentations entre 1978-1979 et 1979-1980, soit de 0,5% au secondaire et de 2,6% au collégial. Quant au nombre d'institutions subventionnées, elles aussi connaissent une période de stabilité puisqu'on en comptait 196 en 1979-1980 comparativement à 197 en 1978-1979.

L'importance des établissements privés par rapport au réseau public

On a souvent prétendu ou du moins laissé sous-entendre que les clientèles inscrites à l'enseignement privé et les subventions qu'on affectait à ce réseau d'enseignement pouvaient, dans certaines circonstances, compromettre les services rendus par l'enseignement public. On peut se rendre compte de l'exagération de ces affirmations en prenant connaissance des quelques chiffres qui suivent:

- au total, les clientèles de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial privé ne comptent, en 1979-1980, que pour 6,8% des clientèles scolaires totales de ces niveaux;

- au primaire et au secondaire, les inscriptions dans des établissements privés représentent 5,9% des clientèles totales, alors qu'au collégial cette proportion est de 11,2%;

- au niveau strictement budgétaire, les subventions aux institutions privées représentent à peine 6,0% des crédits totaux affectés à l'ensemble de l'enseignement primaire, secondaire et collégial au Québec.

Les crédits à voter pour le programme de l'enseignement privé

Les crédits à voter passent de $ 168,1 millions qu'ils étaient en 1979-1980 à $ 202,7 millions en 1980-1981. Cette augmentation de près de 20,0% du budget dévolu à l'enseignement privé est principalement due à la hausse du coût moyen par élève dans le secteur public en 1979-1980. Cette hausse du coût moyen du secteur public, qui sert de base pour fixer les subventions à l'enseignement privé, résulte surtout de la hausse des salaires accordés aux personnels du secteur public en 1979-1980 et à l'indexation des dépenses pour la même année.

Quant aux crédits à voter pour l'administration ministérielle de ce programme, ils s'élèvent à $ 627 000 en 1980-1981 comparativement à $ 595 400 en 1979-1980.

Le Secteur de la planification

Parallèlement aux deux secteurs du ministère de l'Education qui gèrent l'un le primaire et le secondaire, l'autre le postsecondaire, il y a le Secteur de la planification, lequel apporte sa contribution à la plupart des politiques et des plans d'action d'envergure élaborés au ministère, en plus d'assurer des services de soutien aux divers réseaux d'enseignement et au ministère lui-même.

Ce secteur, dirigé comme les deux autres par un sous-ministre adjoint, regroupe sept unités administratives qui sont: la Direction des politiques et plans, la Direction de la programmation et de l'évaluation, la Direction des études économiques et démographiques, le Service de la recherche, le Secrétariat exécutif, le Service général des moyens d'enseignement et le Service de l'informatique. Son mandat peut être résumé de la façon suivante:

- assurer le rôle de conseil auprès de la Direction du ministère. Avec la collaboration des secteurs d'enseignement, le Secteur de la planification conseille le Bureau des sous-ministres sur les orientations générales, les politiques, les plans et les stratégies de développement, et sur les orientations de la recherche en éducation tout en effectuant lui-même une partie de ces recherches;

- assurer des rôles de coordination et de soutien technique

dans les processus de programmation et d'évaluation, tant en ce qui concerne l'implantation des plans d'action que les activités courantes du ministère dans le cadre du cycle budgétaire gouvernemental;

- assurer la mise à jour des données de base et les travaux d'analyse utiles à l'élaboration des plans de développement et à la prise de décisions;

- fournir au ministère et aux réseaux d'enseignement des services chargés du maintien et du développement des centres informatiques, ainsi que du traitement des données; assurer la production de matériel didactique, audiovisuel et imprimé, et apporter un soutien au développement des moyens d'enseignement.

Dossiers majeurs du Secteur de la planification

Sans m'étendre trop longuement sur les travaux de ce Secteur, lesquels sont multiples et diversifiés, je voudrais cependant attirer votre attention sur un certain nombre de dossiers qui méritent une attention particulière.

L'informatique

Vous n'êtes pas sans savoir que le ministère possède un important centre informatique pour satisfaire ses propres besoins et ceux de la majorité des organismes scolaires. Ce centre dispose d'une cinquantaine de systèmes informatisés de gestion pour le ministère et de plusieurs systèmes d'information sur les clientèles, les personnels et les ressources financières des organismes scolaires.

Le réseau de téléinformatique, qui est l'un des plus importants réseaux de ce type en Amérique du Nord, constitue un rouage essentiel au bon fonctionnement des organismes scolaires et du ministère. Les organismes scolaires qui utilisent les services du ministère peuvent traiter les bulletins des étudiants, la paye de leur personnel, les horaires d'étudiants, leur gestion financière, le recensement électoral et scolaire... et les programmes informatiques des étudiants. Il existe de nombreux liens entre les systèmes d'information du ministère et les systèmes de gestion des organismes scolaires. Le réseau de téléinformatique, en place depuis 1968, permet d'offrir des services complets à tous les organismes scolaires, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, de faciliter les échanges d'information entre le ministère et les organismes scolaires et de rationaliser les investissements en réalisant des économies

importantes.

Le réseau de téléinformatique du ministère constitue un levier économique important au Québec en raison du regroupement du pouvoir d'achat des organismes scolaires. En 1979-1980, lors d'appels d'offres pour l'approvisionnement en biens informatiques pour les collèges, ces organismes scolaires ont pu bénéficier de prix et conditions avantageux; les sommes en jeu étaient de $ 50 millions sur une période de cinq ans et d'importantes retombées économiques purent être négociées pour le Québec. Environ 150 emplois directs seront ainsi créés avec un potentiel d'expansion fort prometteur. Le ministère fut fortement concerné par ces appels d'offres en tant que gestionnaire de ce réseau et comme négociateur de retombées économiques pour le Québec, dans le cadre de la politique d'achat du gouvernement.

Vous n'êtes pas sans savoir également qu'en 1979-1980, les services d'informatique ont été passablement perturbés par les grèves dans le secteur public. Non seulement les systèmes du ministère ont été pratiquement inopérants d'août à novembre 1979, mais encore les organismes scolaires ont dû faire face à divers problèmes administratifs, comme suite aux retards survenus dans la paye, la gestion financière, la gestion des dossiers scolaires, les bulletins et les travaux d'étudiants au collégial. Le ministère a dû

prendre des mesures spéciales pour que soient préparés les horaires d'étudiants en vue d'assurer la rentrée scolaire. Les activités du système d'attribution des prêts et bourses aux étudiants ont également fait l'objet d'une opération spéciale de dépannage. Cette situation que le ministère et les organismes scolaires ont vécue, pourrait fort bien susciter des interrogations quant aux bienfaits d'une centralisation du traitement informatique.

Je vous annonce également que le réseau de téléinformatique connaîtra des changements au cours des prochaines années. Il amorce actuellement, suivant ainsi l'évolution des besoins des usagers, une décentralisation du traitement des données qui rapprochera l'informatique du premier utilisateur. Les appels d'offres dont il vient d'être question, marquent la première étape de cette décentralisation du traitement informatique. Grâce à une technologie de moins en moins coûteuse, des mini-ordinateurs remplaceront progressivement les terminaux des organismes scolaires et prendront en charge une bonne partie des travaux actuellement effectués par les ordinateurs centraux.

La recherche

Dans un tout autre ordre d'idée, je voudrais faire

état des progrès qui ont été accomplis au sein du ministère relativement à la coordination de la recherche et relativement à la réalisation de recherches proprement dites. En plus d'avoir contribué activement à l'élaboration de la politique scientifique québécoise et de contribuer encore au programme franco-québécois pour la prospective en éducation, le Service de la recherche rend maintenant disponible à tous les intéressés un Répertoire annuel des projets de recherche réalisés ou subventionnés par le ministère. Considérant l'importance accrue des activités internes de coordination, nous avons créé le Conseil des directeurs de la recherche qui est chargé, en particulier, de mettre au point une politique ministérielle de la recherche en éducation. Enfin, nous venons de rendre publics quatre des neuf rapports d'une recherche d'envergure portant sur les caractéristiques des enseignants du primaire et du secondaire, recherche qui intéressera au plus haut point, je crois, tous les milieux concernés; les quatre derniers rapports seront quant à eux publiés en 1980-1981.

Les milieux économiquement faibles

J'annonçais l'an dernier à pareille époque que pour donner suite au Plan d'action gouvernemental relatif à l'école québécoise, nous terminions l'élaboration d'une politique d'interventions éducatives en milieux économiquement faibles:

c'est cette politique que j'ai rendue publique il y a de cela tout juste deux mois. Intitulé "L'école s'adapte à son milieu", l'énoncé de politique en question fait connaître comme prévu une série d'interventions destinées aux élèves du primaire et du secondaire, ainsi qu'aux enfants d'âge préscolaire et aux adultes. Il fait aussi appel à la participation des parents, suscite le perfectionnement du personnel scolaire ou de l'équipe-école et met en relief les améliorations qui doivent être apportées au chapitre de l'instrumentation pédagogique.

La Direction des politiques et plans qui a participé activement à l'élaboration de cette politique, poursuivra encore cette année les travaux d'approfondissement pour en assurer la meilleure implantation possible.

La formation professionnelle

Un autre dossier majeur du Secteur de la planification est celui de la formation professionnelle. J'ai rendu public, en février dernier, un document de consultation qui devrait servir de fondement à l'élaboration d'une politique de la formation professionnelle. Cette dernière a connu, depuis l'implantation des écoles polyvalentes et des collèges, un essor considérable au Québec. Nous y avons observé l'augmentation sensible de la clientèle, la mise en place d'une

grande variété d'options, des investissements financiers importants, le développement de nombreux programmes nouveaux... Toutefois, cela n'a pas empêché la formation professionnelle de prêter le flanc à certaines critiques. Aussi est-il important, après dix ans, de réévaluer nos enseignements et pratiques pour consolider les assises de cette formation.

La consultation qui a eu lieu jusqu'au 15 mai dernier, a permis de recueillir les observations et avis des milieux de l'éducation, du monde des affaires et des milieux syndicaux sur les orientations et l'organisation de la formation professionnelle.

A l'automne, le ministère compte rendre public le document résultant de cette première phase de la consultation, document qui fera alors l'objet d'une consultation officielle auprès du Conseil supérieur de l'éducation, du Conseil des collèges et du Conseil des universités. Il servira également de dossier d'appui à un colloque que nous souhaitons tenir à l'automne 1980 et auquel seront invités les organismes et les groupes intéressés à débattre les solutions les plus appropriées au développement de la formation professionnelle.

A la suite de cette démarche fondée avant tout sur la participation des milieux intéressés, je pense être en mesure de faire adopter par le gouvernement un énoncé de poli-

tique et un plan de développement de la formation professionnelle des jeunes vers la fin de 1980.

La présente consultation s'inscrit évidemment dans le sillage des grandes politiques d'éducation, mais également dans celui des politiques gouvernementales plus générales comme "La politique québécoise du développement culturel" et "Bâtir le Québec, énoncé de politique économique", et dans la suite des engagements pris au Sommet économique de Montebello.

L'information scolaire et professionnelle

Un mot maintenant sur une question dont l'importance stratégique au sein des réseaux scolaires est particulièrement grande pour le bon cheminement des élèves et des étudiants: l'information scolaire et professionnelle. Dans ce domaine, nous avons voulu faire un effort spécial pour mieux outiller les professionnels de l'éducation qui oeuvrent à divers titres dans les écoles et les collèges. Nous avons ainsi décidé de procéder à la création d'un Centre d'information scolaire et professionnelle dont le mandat est le suivant:

- planifier et coordonner l'ensemble des activités du ministère en matière d'information scolaire et professionnelle;

- définir et appliquer des critères de production des documents d'information scolaire et professionnelle tant au ministère que dans les réseaux;

- assurer la liaison entre le ministère de l'Education et les autres organismes intéressés;

- faire l'évaluation continue du degré de pertinence des informations produites et du degré d'atteinte des clientèles cibles.

C'était là un aperçu des grands dossiers de travail du Secteur de la planification. Ce secteur requerra en 1980-1981 des crédits de l'ordre de $ 29,5 millions, soit une augmentation de 8,0%.

Les unités de soutien

Je voudrais ajouter quelques mots sur les réalisations majeures des unités administratives centrales de soutien qui oeuvrent dans les domaines des communications, de la gestion et des relations de travail.

Le Service général des communications

Les réalisations du Service général des communications, tant dans le domaine de l'impression des documents et des périodiques que dans celui des campagnes de sensibilisation et d'information de la population, sont forcément trop nombreuses pour en faire ici une énumération complète.

Ce service conduit annuellement quelque 25 programmes de sensibilisation et d'information destinés au grand public; il s'occupe de la préparation des 10 numéros d'"Informeq", des 8 numéros de "Education Québec" et des 4 numéros de "Vie pédagogique". De plus, le Service général des communications a assuré, en 1979-1980, la publication et la diffusion d'une cinquantaine de documents de toutes sortes, allant des dépliants explicatifs à des énoncés de politiques importants tels que "L'école s'adapte à son milieu - Enoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible". Je profite de l'occasion pour souligner la qualité des réalisations de ce service et l'importance que j'accorde à la diffusion de toutes les informations auprès des différents publics concernés.

Nous comptons d'ailleurs augmenter l'efficacité du Service général des communications en 1980-1981 en y regroupant tout le personnel affecté aux services de présentation graphique et de révision linguistique. En conséquence, les crédits à voter pour le Service général des communications augmenteront de 55,5% entre 1979-1980 et 1980-1981, passant de $ 4,5 millions à un peu plus de $ 6,9 millions.

La Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion assure un soutien à toutes les unités du ministère de l'Education dans les domaines de la gestion du personnel, des ressources matérielles et financières et des plans d'organisation administrative. C'est aussi cette direction qui, sous l'autorité du sous-ministre, prend charge des relations administratives auprès des organismes centraux tels que le Conseil du trésor, le ministère de la Fonction publique, l'Office de recrutement, le ministère des Finances... De fait, il s'agit là d'activités essentielles à la bonne marche de l'ensemble du ministère.

En 1980-1981, les crédits à voter pour la Direction générale de la gestion passeront de $ 9,5 millions à $ 11,5 millions, hausse provoquée par les rajustements de salaires et par l'indexation accordée aux autres dépenses.

Le Service général des personnels des organismes d'enseignement

Les réalisations majeures du Service général des personnels des organismes d'enseignement, en 1979-1980, ont surtout consisté à préparer les propositions patronales et à apporter un concours actif aux diverses tables de négociations. Sans revenir sur la nature des ententes intervenues, je ne voudrais pas passer sous silence les efforts déployés par ce service au cours de 1979-1980, puisqu'en plus de participer activement à cette ronde de négociations, il lui fallait aussi appliquer et réviser les politiques de personnel découlant des ententes précédentes toujours en vigueur.

Sur le plan budgétaire, les crédits accordés à ce service en 1980-1981 s'élèveront à $ 4,8 millions, comparativement à $ 4,4 millions en 1979-1980.

L'administration centrale de l'éducation

En terminant cette revue des activités du secteur de l'éducation, je voudrais vous dire quelques mots sur les ressources affectées à l'administration centrale qu'est le ministère de l'Education.

Les effectifs

Depuis quelques années, le gouvernement, compte tenu de conjonctures économiques difficiles, a demandé à chacun des ministères de stabiliser et même de réduire ses effectifs. En conséquence, depuis 1975-1976, le volume du personnel du ministère a connu une diminution nette de 8,4%. Pour 1979-1980, la réduction initiale d'effectifs demandée par le gouvernement était de 2,5%: nous avons ainsi dû réduire de 67 postes l'effectif autorisé du ministère. Suivant cette première réduction, l'effectif devait passer de 2 721 postes qu'il était en 1979-1980 à 2 654 en 1980-1981. Par contre, nous avons obtenu, lors du dépôt de la Revue des programmes, 41 postes additionnels pour la mise en oeuvre de priorités nouvelles, soit pour la création du Conseil des collèges, pour assurer les suites aux conclusions de la Commission d'étude sur les universités, pour terminer le redressement du programme FCAC et pour parfaire la déconcentration administrative du ministère. Compte tenu de la compression initiale de 67 postes et de l'ajout subséquent de 41 postes, le volume de l'effectif autorisé pour le début de 1980-1981 devenait de

2 695 postes. Le gouvernement nous demande maintenant d'effectuer une réduction supplémentaire de 2% de l'effectif au cours de 1980-1981. Ainsi, d'ici le 31 mars 1981, l'effectif du ministère aura été réduit à 2 648 postes.

Malgré le fait que les opérations régulières du ministère se verront amputer de l'apport de 73 postes réguliers, j'ai confiance que cette coupure de postes conduira le ministère à rationaliser davantage sa gestion.

Le budget

L'administration du ministère de l'Education voit ses crédits augmenter de $ 10,7 millions entre 1979-1980 et 1980-1981, malgré une baisse d'effectifs de 2,7%. Cette hausse de 11,5% des crédits résulte pour une bonne part, soit 9%, de l'indexation des traitements. Le reste de l'accroissement est attribuable à la publication de nouveaux programmes d'enseignement, à la production de manuels en français et à la mise sur pied d'un Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers.

Conclusion

Je conclurai cette présentation des principales activités en éducation en réaffirmant mon intention de répondre sans détour aux demandes d'information des membres de cette Commission parlementaire, et en insistant sur mon grand intérêt pour des discussions qui fassent avancer la cause de la qualité en éducation au Québec.

Achevé d'imprimer à
Québec en juillet 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec